



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

30^e séance plénière

Mercredi 27 septembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'organisation (A/55/1)

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) :
Comme le veut la coutume tous les ans, le Secrétaire général a inclus dans son rapport sur l'activité de l'Organisation sa vision sur les questions et les problèmes les plus importants auxquels l'Organisation et la communauté internationale doivent faire face. Je tiens à rendre hommage à l'exhaustivité et à la nature globale de ce rapport et saisis cette occasion pour faire référence à plusieurs points qui ont été soulevés dans ce rapport.

Le Secrétaire général consacre une grande partie de son rapport à la situation en Afrique. Bien que nous nous félicitons de l'intérêt que manifestent notre Organisation et ses organes et agences principaux à l'égard de l'Afrique, nous sommes d'avis que le fossé entre ce que la communauté internationale s'engage à faire pour prévenir et régler les conflits sur le continent africain, et les mesures concrètes prises pour assumer la responsabilité collective de maintenir la paix et la stabilité internationales en Afrique et pour s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, qui ont ravagé les infrastructures politiques économiques et sociales sur ce continent, demeure très grand.

Dans la corne de l'Afrique, l'Égypte attend avec impatience le déploiement des forces de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée afin qu'un climat politique propice entre ces deux pays soeurs puisse s'établir, permettant de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie vers un accord permanent de paix.

L'Égypte aimerait que la communauté internationale renouvelle son élan pour promouvoir des initiatives visant à établir la paix en Somalie, surtout compte tenu du fait que nous nous trouvons maintenant à une phase délicate qui exige la conjugaison des efforts de la communauté internationale pour appuyer les résultats de la Conférence de réconciliation nationale qui s'est récemment tenue sous les auspices de Djibouti.

Pour ce qui est de la République Démocratique du Congo, nous espérons que toutes les parties rempliront les conditions nécessaires pour passer à la seconde phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo et qu'elles feront des progrès supplémentaires en vue du règlement de la crise conformément aux Accords de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La délégation égyptienne estime que la réaction de l'Organisation des Nations Unies à la crise en Sierra Leone reflètera l'engagement de la communauté internationale à l'égard de ses responsabilités en Afrique et affectera de façon certaine le rôle futur de l'ONU pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

le continent africain. Nous souhaitons donc que l'Organisation puisse élargir la composante militaire de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et que la communauté internationale respecte l'embargo sur le commerce illicite des diamants, tout en contribuant généreusement à la reconstruction de la Sierra Leone et des forces armées de ce pays.

Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix de l'ONU, les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe d'étude mis sur pied par le Secrétaire général pour étudier ces opérations, rapport qui a été établi sous la direction de M. Lakhdar Brahimi, constituent une partie importante du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation de cette année. L'Égypte est pleinement consciente de l'importance de ces recommandations et de leurs incidences à long terme sur le fonctionnement de l'Organisation internationale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attendons avec impatience des discussions précises sur ces recommandations au sein des comités pertinents de l'Assemblée générale et avec d'autres États Membres afin de parvenir à un consensus sur la meilleure stratégie à adopter à leur égard.

À ce propos, j'aimerais indiquer que les États Membres qui contribuent aux opérations de maintien de la paix – et l'Égypte en fait partie – devraient considérer que la réforme de ces activités de l'ONU est très importante. Nous pensons qu'il est important que les opérations de maintien de la paix de l'ONU soient bien conçues du point de vue du moment précis de leur déroulement, de leur déploiement et de leur efficacité opérationnelle. Nous préférierions, si possible, que l'Organisation des Nations Unies se livre elle-même à des opérations de maintien de la paix plutôt que d'avoir recours à des arrangements externes. L'Organisation des Nations Unies continue à être la seule tribune internationale légitime, acceptée par tous, où tous les peuples puissent se réunir et négocier.

J'aimerais maintenant faire référence à la déclaration faite par le Secrétaire général au sujet de la pandémie du VIH/sida dans le monde et, en particulier, en Afrique subsaharienne. Les chiffres mentionnés dans le rapport ainsi que dans les autres rapports des organismes des Nations Unies montrent que la prolifération de cette maladie possède une dimension sociale très grave. Je ne me réfère pas seulement au taux de croissance effrayant – 25 % de la population dans certains États du continent est atteinte – mais aussi au fait qu'il tou-

che des personnes d'âge moyen, ce qui aura un impact sur le futur de la société et menace le développement actuel et futur du continent. C'est la raison pour laquelle l'Égypte tient à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour débattre du VIH/sida sous tous ses aspects. Notre délégation a activement participé aux délibérations qui ont précédé l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 54/283 sur la convocation de cette session extraordinaire, et a fait en sorte d'être l'un des coparrains de la résolution.

Pour cette raison, l'Égypte invite donc toutes les délégations et tous les États à faire montre d'un esprit de coopération pour que cette session extraordinaire puisse avoir lieu le plus rapidement possible, et que l'on puisse examiner les voies et moyens de conjuguer toutes les ressources internationales pour lutter contre cette grave maladie.

Pour ce qui est des sanctions, nous nous félicitons des propositions que le Secrétaire général a formulées dans son rapport, parce qu'elles reflètent ce que d'autres délégations et la mienne ont affirmé de façon répétée. Nous aimerions souligner l'importance de l'évaluation du degré d'efficacité de ces sanctions et voir si elles contribuent vraiment à atteindre les objectifs et les principes prônés par l'Organisation et mesurer quelles sont leurs répercussions sur les États ciblés sur les plans tant régional que national.

Nous avons très souvent souligné le fait que les sanctions devaient être une mesure exceptionnelle, à ne prendre qu'en dernier recours, en vertu du Chapitre VII de la Charte, à n'adopter qu'une fois que tous les moyens de règlement pacifique du conflit envisagés au Chapitre VI sont épuisés. Nous soulignons en outre que les sanctions doivent s'appliquer en fonction de critères fixes, objectifs, et clairs et pour une période déterminée seulement, afin qu'elles ne se transforment pas en un carcan permanent.

Nous avons souvent attiré l'attention sur les effets négatifs des sanctions imposées en vertu du Chapitre VII – que ce soit pour la population des États visés, ou pour les tierces parties dont les intérêts sont intimement liés à ceux des États en question, en particulier les pays voisins. À cet égard, nous avons été très intéressés par ce que le Secrétaire général a dit dans son rapport sur la nécessité de réexaminer le concept des sanctions, et nous continuons de demander que les

sanctions soient levées et que les articles pertinents de la Charte, surtout l'Article 50, soient appliqués.

Enfin, nous vous félicitons, Monsieur le Président, et nous félicitons le pays ami qui est le vôtre, de votre élection à la présidence de la présente session. Nous sommes convaincus que vos compétences et vos capacités reconnues contribueront grandement à l'efficacité et au succès de nos travaux. Je tiens à vous assurer de la coopération de ma délégation en vue d'assurer le succès de la présente session.

M. Mabilangan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de nous avoir présenté son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

Le débat sur ce que la communauté internationale devrait collectivement faire pour traiter des préoccupations et des questions auxquelles nous sommes confrontés arrive à point nommé, au moment où nos chefs d'État et de gouvernement viennent juste d'achever leur Sommet. Nous devons maintenant donner suite aux engagements qu'ils ont pris dans leur Déclaration, et nous devons commencer par notre Organisation elle-même.

Il y a deux éléments importants dans toute réforme de l'ONU : premièrement, rétablir la primauté de l'Assemblée générale dans les affaires de l'ONU; et, deuxièmement, faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus représentatif de la composition de l'ONU et plus transparent dans ses méthodes de travail.

L'Assemblée générale est, et doit rester, le principal organe de l'ONU chargé de traiter des questions d'intérêt international. C'est à l'Assemblée générale que l'égalité souveraine des nations trouve sa pleine expression.

La réforme de l'ONU ne saurait être achevée sans une réforme effective du Conseil de sécurité. Sa composition doit faire état de l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU et de leur diversité. Et, ce qui est encore plus important, le processus de prise de décisions du Conseil doit refléter le principe de l'égalité souveraine de tous les États, qui est la pierre angulaire de l'ONU. Le Groupe de travail à composition non limitée a déployé d'énormes efforts pour réformer le Conseil de sécurité, mais il doit achever ses travaux bientôt.

L'ONU doit obtenir toutes les ressources requises pour accroître son efficacité dans le maintien de la paix

et de la sécurité internationales. Il faut mettre l'accent sur la prévention des conflits. À un moment où les ressources de l'ONU sont utilisées à l'extrême limite de ses possibilités, la diplomatie préventive représente une option plus rentable que le maintien de la paix qui, selon certaines évaluations, exigerait un budget de 3 à 4 milliards de dollars par an. Toutefois, tant que des conflits continuent d'éclater, l'ONU doit renforcer sa capacité de maintien de la paix. Les Philippines demeureront pleinement engagées dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, dans la limite de leurs ressources.

L'ONU doit étudier sérieusement les recommandations du Groupe d'experts dirigé par M. Brahimi, et appuyer ses suggestions constructives en vue d'améliorer les opérations de maintien de la paix. L'ONU doit veiller à ce que les opérations de paix soient financées adéquatement et appuyées par les États Membres.

Les Philippines sont particulièrement préoccupées par les répercussions néfastes des sanctions sur les populations civiles innocentes. L'ONU doit donc contribuer à éliminer ces répercussions et demander un examen périodique et régulier des régimes de sanctions existants. Le Conseil de sécurité ne devrait imposer que des sanctions « ciblées » et « intelligentes », afin d'épargner des souffrances inutiles aux populations civiles innocentes.

L'ONU doit continuer de promouvoir la démocratie et la primauté du droit dans tous les pays du monde. Elle doit être attachée à la consolidation de la démocratie représentative en tant que système de gouvernement pour tous. Le pluralisme politique, équilibré par une bonne gouvernance et une éthique de la fonction publique, doit compter parmi les valeurs fondamentales de l'ONU. La démocratie, la primauté du droit et la participation efficace des citoyens dans toutes les nations du monde doivent constituer un point de ralliement pour tous les Membres de l'ONU.

L'ONU doit promouvoir avec acharnement les droits de l'homme dans le monde entier. Il faut respecter le principe selon lequel les États doivent, d'abord et avant tout, protéger les droits fondamentaux de leurs ressortissants. Seul un engagement inébranlable de tous à l'égard de la promotion des droits de l'homme permettra de prévenir une répétition des catastrophes humanitaires dont nous avons été témoins au cours de la dernière décennie.

Il faut continuer de respecter les principes de la Charte des Nations Unies sur l'égalité souveraine de tous ses Membres et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Toute intervention armée, aussi justifiée soit-elle, doit être menée seulement sous l'autorité du Conseil de sécurité si l'on veut maintenir un minimum d'ordre à l'échelle internationale.

L'Assemblée générale doit faire un effort concerté pour réagir face à la menace du VIH/sida, sinon pour l'éliminer totalement. Afin de contenir la pandémie du VIH/sida, il faut que toutes les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales pertinentes collaborent plutôt que de se faire concurrence. Tous doivent participer à l'effort collectif en ce sens.

L'ONU doit déployer des efforts particuliers pour faire face aux problèmes cruciaux du continent africain. Les populations de l'Afrique subsaharienne sont touchées par la pauvreté dans une proportion plus élevée que dans toute autre région du monde. L'Afrique souffre également d'une incidence élevée du VIH/sida. Ces épreuves, qui conjuguent leurs effets, ravagent la région d'une façon encore jamais vue ailleurs dans le monde. Par conséquent, des mesures spécifiques en vue d'annuler la dette, d'accroître l'aide publique au développement, d'augmenter l'investissement étranger direct et d'améliorer l'accès aux marchés devraient être mises sur pied expressément pour l'Afrique.

Ma délégation continuera de participer aux travaux de la Commission préparatoire du Tribunal pénal international. Nous estimons que les débats sur le crime d'agression revêtent une importance particulière.

Les Philippines appuient l'objectif de faire obstacle à l'impunité et de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Cependant, nous continuerons de peser les arguments pour déterminer si la Cour sera un instrument efficace pour atteindre les objectifs qui seraient les siens. Ma délégation examinera également avec soin la question de son financement. De plus, nous poursuivrons notre étude de la question cruciale de la juridiction de la Cour.

Je m'associe à d'autres pour reconnaître le succès de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est récemment terminée. Nous nous félicitons du résultat de cette Conférence, en particulier de la réaffirmation par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de

leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. En outre, nous espérons que ces obligations seront respectées rapidement et dans une très large mesure.

Bien qu'il y ait plusieurs instances multilatérales en place qui traitent des divers aspects de la question nucléaire, il est peut-être temps de la traiter de façon globale et ciblée. Je demande instamment à chacun d'entre nous d'assumer la responsabilité de préserver notre avenir et d'appuyer la proposition du Secrétaire général, qui figure dans son rapport du millénaire, selon laquelle il faut considérer la possibilité de convoquer une grande conférence internationale qui aiderait à trouver des moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Nous soutenons la proposition de tenir en 2001 une conférence internationale qui traiterait de la question de la prolifération des armes de petit calibre. Les armes en excédent doivent être détruites là où elles sont trouvées. Il faut rendre leur circulation moins facile qu'elle ne l'est. Les arsenaux des nations ne devraient comprendre que les armes dont elles ont besoin pour leur légitime défense.

Nous devons, dans le même temps, continuer de renforcer le régime mis en place dans le cadre de la Convention sur les mines terrestres. Avant même que cette convention ait été conclue, la République des Philippines, ayant pleinement conscience des conséquences humanitaires de l'utilisation des mines anti-personnel, avait déjà renoncé à l'emploi de ces armes. Nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention. La République des Philippines appuie en outre tous les efforts de déminage et de réadaptation des victimes de ces mines.

En vue d'assurer le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se réunira bientôt, nous devons organiser une nouvelle réunion du Comité préparatoire intergouvernemental. Au nom de nos frères africains, des pays en développement sans littoral, des États particulièrement exposés aux catastrophes naturelles, des petits États en développement insulaires et de notre propre région d'Asie, nous devons nous attacher à mobiliser l'attention du monde entier sur les pays les moins avancés.

Nous devons également assurer le succès de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental en veillant en particulier à ce que toutes les parties prenantes à ce

processus y participent réellement et oeuvrent de concert en vue de mettre en place un système financier international axé sur le développement et soucieux de répondre aux besoins de la majorité des humains.

Nous ne saurions permettre que la mondialisation se poursuive sans donner aux pays en développement une chance de rattraper leur retard. Nous devons non seulement mettre en place un système économique plus humain, mais aussi trouver les moyens de combler le fossé numérique qui sépare les nantis des démunis.

Pour que la fourniture d'une aide humanitaire efficace se poursuive, force est de souligner que la volonté politique doit exister de fournir les moyens voulus, y compris des ressources financières. En outre, la protection des travailleurs humanitaires doit être assurée. Nous rendons hommage aux nombreux hommes et femmes qui ont perdu la vie, ainsi qu'à ceux qui, en dépit des dangers, sont prêts à sacrifier la leur pour porter secours et assistance à leurs semblables plongés dans le malheur.

Les déclarations et les nouvelles mesures adoptées à l'issue des sessions extraordinaires d'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris à Beijing et à Copenhague, pour renforcer respectivement le pouvoir d'action des femmes et promouvoir le développement social, témoignent de la ferme détermination de la communauté internationale de réaliser le développement social et d'améliorer la condition de la femme. Il importe à présent de traduire nos engagements dans la réalité afin que les objectifs fixés à Copenhague et à Beijing puissent être atteints.

Les Philippines se félicitent de l'attention qui est portée dans le rapport du Secrétaire général au problème de la traite des êtres humains, notamment des femmes et des fillettes, une question qui devra être examinée en priorité. À cet égard, mon pays présentera un projet de résolution mis à jour, qui fera place aux engagements pris lors de la session extraordinaire d'examen de Beijing+5.

Finalement, comme nous pouvons le voir, il reste encore beaucoup à faire. J'ai la certitude qu'ensemble nous y parviendrons.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général du rapport qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation à la présente session de l'Assemblée. Ce rapport nous

fournit des informations relativement détaillées sur les activités menées par l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement, des droits de l'homme et autres questions durant la période à l'examen. Sur la base de ce rapport, je voudrais donc vous faire part des observations suivantes.

À l'aube du siècle nouveau, la première tâche de l'ONU doit être d'établir des relations internationales justes, fondées sur les principes du respect de la souveraineté des États Membres et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Le nouveau concept d'« intervention humanitaire », qui a vu le jour après les coups portés à la Yougoslavie l'an dernier, suscite de vives préoccupations au sein de nombreux pays, car il porte gravement atteinte au principe suprême du respect de la souveraineté qui devrait être observé dans les relations internationales. Ce concept d'« intervention humanitaire » repose sur l'idée que la puissance prime tout et que, si cela est permis, les relations existantes peuvent alors se transformer en des relations dans lesquelles les plus forts imposeront leur loi aux plus faibles.

Dans les pays dont la souveraineté est violée, un grand nombre de personnes sont contraintes de vivre dans l'insécurité et de mener une existence misérable, privées du droit fondamental à la survie, et la situation des régions limitrophes reste instable. Cela signifie que, dès lors que la souveraineté d'un État est violée, aucun État ne peut préserver sa dignité nationale et assurer son développement économique et social; qui plus est, la paix et la sécurité internationales seront mises en danger. L'« intervention humanitaire », qui porte atteinte à la souveraineté d'un État, ne peut en aucun cas se justifier.

Comme les grands pays développés, les pays en développement attachent également une haute valeur à leur souveraineté. Le respect de la souveraineté d'un État est à la base des relations internationales. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction que les principes du respect de l'égalité souveraine, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et de l'indépendance politique ont été réaffirmés dans la Déclaration du millénaire qui a été adoptée au Sommet du millénaire. Nous considérons que ces principes doivent être respectés dans les relations internationales du XXI^e siècle et dans les activités futures de l'ONU.

L'autre défi important que l'ONU devra relever au XXI^e siècle est la nécessité de prendre des mesures concrètes pour permettre aux pays de tirer un bénéfice égal de la mondialisation. Une série de débats ont été consacrés aux défis posés par la mondialisation sur la scène internationale – tout récemment, lors du Sommet du millénaire et au cours du débat général. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à une interprétation commune du concept de mondialisation. Il s'ensuit que les pays ont des points de vue divergents et s'opposent sur cette question.

On peut dire que plusieurs années se sont écoulées depuis que le processus de mondialisation a commencé. Pourtant, seuls quelques pays, notamment les pays développés, en recueillent les bienfaits, alors que la situation socioéconomique des pays en développement dans son ensemble n'a cessé de se détériorer. En réalité, le processus de mondialisation, fondé sur des relations économiques internationales qui ne profitent qu'aux pays développés, aggrave la pauvreté dans les pays en développement et exacerbe les disparités entre pays riches et pays pauvres.

C'est la conclusion que nous pouvons jusqu'à présent tirer du processus de mondialisation alors que nous sommes à l'aube du XXI^e siècle. Pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous les pays, il faut établir de nouvelles relations économiques internationales avantageuses tant aux pays développés qu'aux pays en développement, grâce à des mesures concrètes qui favorisent le développement économique des pays en développement, par exemple une réforme des politiques de prêt des institutions financières internationales et l'introduction de régimes commerciaux internationaux équitables. Cela nécessite une volonté politique de la part des pays développés.

Pour que l'ONU puisse s'acquitter de ces tâches, les fonctions et le rôle de l'Organisation doivent être très sensiblement renforcés. Il importe ici de donner à l'Assemblée générale, principal organe délibératif de l'ONU, les moyens de jouer un rôle central dans le processus d'examen et de prise de décisions sur toutes les questions qui sont portées à son attention. Comme nous le savons tous, l'Assemblée générale est l'organe de l'ONU le plus représentatif, le plus démocratique et doté de la plus haute autorité. Elle a pour mandat de débattre de toutes les questions allant de la paix et la sécurité internationales au développement économique et social, et ainsi de suite. Malgré cela, à l'heure actuelle, l'Assemblée générale n'est pas en mesure de

s'acquitter du mandat que lui confère la Charte et elle reste marginalisée dans le processus de prise de décisions. Ce qui signifie qu'à l'ONU, les décisions sur des questions essentielles sont prises dans d'autres organes dont la composition est limitée. Pour s'attaquer à cette pratique négative, le rôle de l'Assemblée générale doit être renforcé de manière qu'elle puisse débattre des questions importantes relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il faudrait, notamment, mettre au point un système qui habilite l'Assemblée générale à approuver les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'emploi de la force et à l'imposition de sanctions. Les résolutions du Conseil de sécurité sont adoptées au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. Il est donc naturel que l'Assemblée générale, qui représente tous les pays, puisse exercer un tel pouvoir.

Il est tout aussi important de veiller à ce que les résolutions de l'ONU concernant le développement économique et social soient pleinement mises en oeuvre. Jusqu'à présent, on n'a pas vu mettre en oeuvre intégralement les diverses résolutions appelant à la démocratisation du processus de prise de décisions au sein des institutions financières internationales, à l'élargissement de l'aide au développement et à l'allègement du fardeau de la dette en vue de seconder activement les efforts consentis par les pays en développement pour leur développement économique et social. En conséquence, les efforts des pays en développement en vue de parvenir au développement durable n'ont pas eu les résultats escomptés, et les attentes qu'ils placent dans l'ONU ne font que diminuer. À cet égard, nous prenons tout particulièrement note du fait que le rôle central de l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant et de prise de décisions de l'ONU, a été réaffirmé dans la Déclaration du millénaire, et nous attendons avec intérêt de voir les mesures concrètes qui sont prises à cette fin.

Ma délégation est d'avis que ces opinions devraient être pleinement prises en compte dans les activités futures de l'ONU, et nous assurons l'Assemblée que nous mettrons tout en oeuvre pour assurer le succès de la présente session.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Comme on s'y attendait, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1) est plein d'informations et bien ciblé; et – ce qui nous semble encore plus important – il contient beaucoup d'avis, de suggestions et de propositions. Il nous brosse un tableau satisfaisant de

l'activité de l'Organisation et de ses priorités pour la période à venir. Nous avons étudié le rapport en parallèle avec le rapport du millénaire du Secrétaire général (A/54/2000), intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ». La période examinée par les deux rapports était et continue d'être la plus stimulante pour le Secrétaire général et pour l'ONU. Le principal message est qu'en dépit de tout, elle continue d'être indispensable et que ses organes ont fonctionné de manière satisfaisante.

L'Organisation continue d'influer sur le développement mondial et l'ordre du jour mondial. Ses organes les plus actifs sont le Conseil de sécurité et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Bien sûr, l'ONU aurait pu faire davantage. Nous espérons que les résultats positifs du Sommet du millénaire et de la présente Assemblée du millénaire encourageront l'Organisation à faire plus dans cette voie à l'avenir – conformément, bien sûr, à la Charte.

Je saisis cette occasion pour faire quelques observations sur certaines des questions abordées dans le rapport du Secrétaire général. Au XXI^e siècle, l'ONU doit devenir une organisation plus pertinente qu'elle ne l'était au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Les principes inscrits dans la Charte doivent être observés et respectés par tous les États. Le droit international doit aussi être respecté. La mondialisation doit être bien gérée, et l'ONU est le meilleur – l'unique – endroit pour s'entendre sur cette gestion. Cette gestion doit se fonder sur l'égalité des nations et le respect mutuel entre États, qui ne peuvent être réalisés que par la coopération et l'intégration, non par l'affrontement, l'emploi de la force ou la domination.

Nous avons laissé derrière nous la période de l'affrontement. L'Organisation doit rester vraiment universelle et d'importance égale pour toutes les nations, grandes et petites. Nous devons résister le plus vigoureusement possible à la marginalisation de l'ONU, et nous devons défendre la position selon laquelle seule l'ONU peut promouvoir l'intégration mondiale dans l'intérêt de tous. Les relations et la coopération entre les États Membres, grands et petits, doivent se fonder sur le principe du bon voisinage. Tous devront bénéficier de cette coopération. L'objectif numéro un de l'humanité est d'éliminer la pauvreté et l'injustice. Cela devrait éviter l'éclatement de conflits mondiaux.

Pour réaliser tout cela, et plus encore, il nous faut une Organisation des Nations Unies qui garde sa pertinence pour ce siècle. Le Sommet du millénaire a montré que c'était possible. Une étude minutieuse du rapport du Secrétaire général transmet le même message. Si c'est exact, alors les organes principaux de l'Organisation doivent être réformés, et les hésitations actuelles en la matière devront être surmontées. L'Organisation peut être un moteur efficace du changement et un chef de file en vue d'améliorer les relations internationales et d'intensifier la coopération si elle poursuit sa réforme, notamment celle de ses mécanismes et de ses organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Depuis un certain temps, de nombreuses délégations, dont la mienne, sont préoccupées quant à la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, non pas au détriment des autres organes principaux mais sur la base des dispositions de la Charte. On peut dire que le potentiel de l'Assemblée générale n'est pas pleinement utilisé. Fondamentalement, l'Assemblée ne travaille qu'un mois et demi par an. À cause de cela, son activité est routinière; si cela continue, comme c'est le cas en ce moment, l'Assemblée se marginalisera davantage encore. À notre avis, il faudra donc trouver de nouvelles dispositions pour organiser l'activité de l'Assemblée générale. L'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du millénaire est d'une importance capitale à cet égard et doit être mis en oeuvre. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé

« De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement ». (*Résolution 55/2, par. 30*)

Pour tenir cet engagement solennel, nous devons réaménager les travaux de l'Assemblée générale. L'Assemblée ne peut pas s'acquitter de ses fonctions en tant que principal organe délibérant et représentatif avec les arrangements actuels, où elle ne travaille qu'un mois et demi par an.

Le temps est venu pour l'Assemblée générale de commencer à fonctionner toute l'année, comme le font les parlements nationaux. Si cela se fait, beaucoup d'organes subsidiaires des organes principaux deviendront superflus. Cela sera d'une grande importance en

ce qui concerne la participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies d'une majorité d'États Membres qui n'ont pas les moyens d'avoir de grandes missions à New York et ne peuvent pas efficacement participer à tant d'organes subsidiaires et de groupes de travail ad hoc.

Dans son rapport de cette année, comme l'année précédente, le Secrétaire général souligne l'importance et l'utilité de la prévention. Nous ne saurions être plus en accord avec lui. La République de Macédoine a fait une expérience très positive de la prévention. Elle a été l'hôte de la première mission de paix préventive des Nations Unies, une entreprise de l'ONU qui a connu un grand succès. Le Conseil de sécurité n'a pas créé dans d'autres régions de force similaire de maintien de paix à titre préventif, malgré le besoin évident. Ce problème doit être étudié à fond quand nous examinerons le rapport Brahimi et le rapport du Conseil de sécurité. Au début de ce débat, il doit être clair que la principale préoccupation du Conseil de sécurité devrait être de créer des missions préventives de maintien de la paix des Nations Unies, et non de prendre de nouvelles dispositions relatives aux forces de maintien de paix. La réputation de notre Organisation en souffrira si le Conseil de sécurité continue de passer à l'action seulement après l'explosion de conflits et continue d'agir comme une brigade de pompiers.

Une partie substantielle du rapport du Secrétaire général (A/55/1) est consacrée à l'action humanitaire, et à juste titre. Il se peut qu'à l'avenir, nous ayons à mener des actions humanitaires de plus grande échelle, suite à des catastrophes naturelles, à des guerres ou à des conflits civils. Certains craignent qu'on détourne les efforts humanitaires à des fins politiques, qu'on n'ait pas égard au principe de souveraineté et que des actions humanitaires puissent être entreprises à l'encontre des principes de la Charte. De notre point de vue, l'Organisation doit clarifier sa position sur ce sujet. Nous ne devrions pas avoir de problèmes quand il est nécessaire d'aider des populations dans le besoin, et nous ne devrions pas hésiter à mener les actions humanitaires nécessaires. Le respect des droits de l'homme et l'obligation d'aider les personnes dans le besoin ne devraient pas connaître de frontières.

Mon pays, la République de Macédoine, se trouve dans la région des Balkans, le Sud-Est de l'Europe. Cette région est mentionnée dans plusieurs chapitres du rapport du Secrétaire général. Il est vrai que c'est une région sur laquelle pèsent de nombreuses difficultés,

dues essentiellement aux guerres dans diverses parties de l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'à la situation au Kosovo. Mais en prenant en compte tous les aspects, on peut dire que la situation générale dans la région s'améliore. La principale raison de l'amélioration est « l'eupéanisation » de la région et les efforts de la région pour s'intégrer dans la structure européenne autant et aussi vite que possible. Un aspect particulièrement important est l'application du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous sommes optimistes quant à l'avenir de notre région, mais pour parvenir à une situation satisfaisante, l'engagement et l'aide de la communauté internationale sont nécessaires.

À ce stade, je voudrais terminer ma déclaration en remerciant le Secrétaire général de nous avoir remis un rapport si utile et si stimulant; je lui adresse nos vœux de succès pour la période qui commence. La République de Macédoine poursuivra son excellente coopération avec le Secrétaire général et n'hésitera pas à apporter son plein appui à ses entreprises.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Comme je prends la parole en séance plénière pour la première fois, permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection fort méritée à la direction de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Grâce à vos qualités diplomatiques consommées et à votre conduite éclairée, vous êtes assuré de diriger avec succès les travaux de l'Assemblée générale.

Les humains ont traversé nombre de millénaires dans leur voyage. Sans aucun doute, le changement de siècle et de millénaire est important; mais nous savons fort bien qu'il est anecdotique selon les – nombreux – calendriers que nos sociétés observent. Cependant, nous devons mettre à profit chaque occasion qui se présente à nous et qui est susceptible de servir à la communauté humaine. Le Népal se réjouit que l'ONU ait fait ainsi en organisant le Sommet du millénaire, qui, probablement, a ouvert un nouveau chapitre à la fois pour les humains et pour l'ONU.

La réunion de 147 chefs d'État et de gouvernement pour réfléchir aux manières de construire un monde meilleur pour tous a été source de liesse. Nous avons maintenant la tâche de transformer cette vision de la Déclaration du Sommet en stratégies et en programmes concrets pour réaliser les objectifs que le Sommet nous a fixés. Il nous est discrètement rappelé

que, par le passé, les promesses que nous avons faites sont restées sans suite. Si nous voulons être sérieux cette fois-ci, et le Népal espère que nous le sommes tous, cette Assemblée est le point de départ d'un processus d'application très sérieuse de cette vision.

M. Pradhan (Bhoutan), Vice-Président, assume la présidence.

Comme en ont convenu les dirigeants du monde au Sommet, nous avons besoin d'une ONU plus forte et mieux équipée qui joue un rôle charnière dans les affaires mondiales, en tant qu'organisme le plus représentatif et le plus universel, pour parvenir aux objectifs communs à tous, dans un monde de plus en plus multipolaire; parce que tous – grands et petits, riches et pauvres – nous avons besoin de l'Organisation des Nations Unies. Nous essayons aussi de contribuer à améliorer le travail de l'ONU à notre façon et dans la limite de nos moyens. Les échecs de l'Organisation nous sont douloureux et ses succès nous remplissent de joie. C'est pour cette raison que la satisfaction tirée de la performance de l'Organisation doit être considérée dans cette perspective.

Je voudrais maintenant rendre un hommage profondément ressenti au Secrétaire général Annan, qui s'efforce de promouvoir la paix, stimuler le développement, encourager la primauté du droit et renforcer l'Organisation. Sous sa direction, l'ONU est devenue une organisation ambitieuse, qui souhaite prendre des mesures énergiques et élargir son influence. Le rapport annuel du Secrétaire général, intitulé « Destinée commune, nouvelle résolution », présente avec éloquence les acquis de l'ONU au cours de l'an passé et ce qui reste à accomplir pour améliorer notre destin commun par de nouveaux engagements. En faisant le bilan de la période examinée, nous notons que l'ONU a connu des succès et des revers. Et, tout en saluant ses réussites, nous devons également réfléchir sur ses échecs.

L'intervention de l'Organisation au Timor oriental a signifié l'aube d'un nouvel espoir pour la population de ce pays. Au Kosovo, les habitants reconstruisent leur vie en rassemblant les morceaux de leur passé écroulé. De nombreuses autres régions secouées par des désordres voient dans l'engagement de l'ONU un véritable phare. Aujourd'hui, 45 000 Casques bleus et 13 000 civils, plus qu'à n'importe quel moment de la période d'après guerre froide, s'emploient à maintenir la paix et à apporter quelque réconfort à la population.

Mais beaucoup reste à faire pour répondre aux défis du XXI^e siècle.

Aujourd'hui, le monde n'est pas devenu plus pacifique et n'est pas plus près de mettre à la portée de tout un chacun les avantages de la mondialisation et de la révolution de l'information. Les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe vivent des conflits regrettables qui aujourd'hui éclatent plus souvent à l'intérieur des États qu'entre les États. La course aux armements se poursuit sans relâche dans plusieurs régions, privant des États de ressources qui pourraient servir à améliorer le niveau de vie de leurs citoyens.

La mondialisation a créé des possibilités de croissance pour certains, et apporté des charges à d'autres; plus de richesses à certains et plus de conflits à d'autres. La mondialisation a non seulement créé des marchés pour les biens, les services, les capitaux et la technologie des pays riches, mais elle a aussi donné naissance au crime, à la pollution, aux drogues, aux maladies et aux réfugiés. Pour l'ONU, il existe sûrement de grands défis à relever : des défis à la paix, à la prospérité et à la justice.

Il est regrettable pour nous tous que l'ONU n'ait pu être à la hauteur du mandat que lui confère la Charte, encore moins des espoirs des peuples. Il y a deux types de raisons à cette situation : les Membres ont manqué à l'ONU, et les dirigeants ont manqué aux peuples. Nous devons agir ensemble pour changer cette situation.

Le rapport Brahimi prouve amplement que le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont manqué aux habitants du Rwanda et de Srebrenica. L'ONU s'est retirée de ces lieux alors que les différends ethniques dégénéraient vite en conflits désastreux, causant d'énormes pertes en vies humaines et alors que les habitants de ces régions avaient besoin d'une présence accrue des Nations Unies. Si le Conseil de sécurité a refusé de voir la catastrophe imminente, le Secrétariat n'a pu convaincre le Conseil de sécurité de faire le nécessaire pour l'éviter.

En dépit des efforts qu'elle accomplit, l'institution mondiale n'a pas non plus pris en charge, comme il le fallait, le problème de l'élimination de la pauvreté et de l'arriération. Nous ne devons pas échanger des blâmes, mais plutôt prendre la résolution collective de construire un meilleur avenir pour tous.

S'agissant des questions de paix et de sécurité, nous apprécions les efforts novateurs du Secrétaire général qui visent à associer des organisations régionales à la réalisation d'objectifs communs. Mais nous devons être sûrs qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et que l'ONU exerce l'autorité voulue et n'est pas le simple spectateur de mesures prises en son nom. Elle ne doit pas non plus laisser des situations évoluer et intervenir lorsque des mesures unilatérales ont déjà été prises. Des actions préventives, fondées sur des analyses provenant de diverses sources et indépendamment vérifiées, feraient meilleur usage d'un volume de ressources donné. Le rapport Brahimi présente maintes recommandations utiles et doit être étudié avec soin en vue d'en faire le meilleur usage.

Les sanctions ont eu des effets négatifs sur des innocents – pays tiers et groupes de population. L'ONU doit trouver le moyen d'atténuer ces effets et de verser des indemnités à ces pays.

Il n'y a pas de doute que le retrait du personnel fourni à titre gracieux prive le Département des opérations de maintien de la paix de ressources humaines précieuses. Mais ceci ne doit pas justifier tous les échecs des opérations des Nations Unies. Il nous faut remédier à cette situation de façon équitable et acceptable pour tous.

Un très grand nombre d'interventions au Sommet du millénaire ont mis l'accent sur le fait que la pauvreté est la cause profonde des conflits. C'est pourquoi les dirigeants du monde se sont engagés à réaliser un certain nombre d'objectifs en matière de développement. L'ONU ne doit pas laisser cet élan s'éteindre. Elle doit prendre des mesures effectives pour concrétiser les promesses des dirigeants de renforcer la croissance, réduire la pauvreté, préserver l'environnement et gérer des problèmes tels que les inégalités entre les sexes, l'analphabétisme et les maladies, y compris l'épidémie du sida. Nous devons faire en sorte que les énergies créatrices des individus et du secteur privé socialement responsable ne rencontrent pas d'entraves, et ce, en encourageant un développement novateur et ouvert aux marchés. L'ONU doit montrer la voie en matière de coordination des activités avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes internationaux et régionaux en vue de renforcer la synergie favorisant un développement rapide.

Le Népal félicite le Secrétaire général d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'Afrique. Ce continent a besoin en effet d'une attention à la mesure de ses problèmes, mais d'autres pays nécessitent aussi – les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Ma délégation est frappée par l'absence de référence à certains faits majeurs passés et futurs. Parmi ces faits, citons le Sommet du Sud et la Conférence des Nations Unies de 2001 sur les pays les moins avancés, qui comportent d'énormes enjeux pour l'Afrique et d'autres régions affrontant des problèmes similaires. J'espère n'avoir pas négligé ces références.

Le développement est un domaine où l'Organisation peut agir en tant que facilitateur et catalyseur, mais elle a été en grande partie incapable d'assumer ces rôles. Il semble que l'ONU perde de ses capacités, alors que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organes pourraient, aux yeux de certains, être réduits ou supprimés. Nous devons adopter des solutions plus imaginatives face au financement du développement lors de la réunion de haut niveau de l'an prochain, ainsi que lors des conférences des pays les moins avancés et des pays sans littoral. Nous devons agir ensemble pour remettre l'ONU sur les rails et en faire un agent catalyseur du développement et du progrès.

La protection des enfants et d'autres groupes vulnérables en situation de conflit et en cas de catastrophe, ainsi que la détresse des réfugiés, sont des préoccupations communes à nous tous. Le Népal apprécie les efforts de l'ONU dans ces domaines, notamment ceux destinés à régler les problèmes de réfugiés en de nombreuses régions du monde, dont celui des réfugiés du Bhoutan au Népal. Une approche intégrée face au maintien de la paix et aux droits de l'homme peut contribuer à créer une synergie dans les efforts de l'ONU en ce domaine.

L'intervention humanitaire est récemment devenue une question majeure, et le rapport du Secrétaire général comporte une interrogation sur la façon d'éviter un autre Rwanda. Il est clair que nous ne devons pas tolérer des massacres au nom de la souveraineté, tout comme personne ne devrait être autorisé à fouler aux pieds la souveraineté d'un État. Toute approche face à cette question ne peut se faire que dans le strict respect de la Charte des Nations Unies.

La réponse ne se trouve ni dans l'intervention ni dans une acceptation passive des massacres, mais dans les efforts pour prévenir « des violations flagrantes, massives et systématiques » des droits de l'homme, en s'attaquant aux différends avant qu'ils ne tournent en catastrophes, par des ententes au niveau politique et par la diplomatie. Si nous devons accepter le principe de l'intervention, une question se pose à l'évidence : intervenir pendant combien de temps ? L'intervention ne fait pas disparaître la haine et l'animosité profondément ancrées. Au contraire, nous devons faire tomber les murs de la haine, jeter des passerelles et renforcer l'harmonie sociale par la gouvernance participative, le développement économique et la justice distributive.

L'ONU a beaucoup fait pour améliorer son efficacité et réduire ses coûts. Nous appuyons le Secrétaire général dans ces efforts. Mais on peut faire davantage pour rogner sur les coûts, pour éliminer les gaspillages et pour améliorer la performance. Toutefois, les compressions de personnel seules, bien qu'essentielles dans les cas de double emploi, ne suffiront pas. Nous devons remanier tout le système. Nous devons mettre fin aux recrutements et aux promotions politiques. Nous devons faire en sorte que le système soit plus axé sur les résultats, qu'il repose sur le mérite, tout en étant représentatif et efficace. Nous devons rationaliser ses bureaux au siège et sur le terrain, réformer son règlement financier et ses règles de gestion financière et le doter des dernières techniques de gestion et de technologies de pointe. Ces mesures sont indispensables si l'on veut faire de l'ONU une force en phase avec les défis du XXI^e siècle.

Le Népal apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour multiplier les contacts avec le secteur privé et la société civile. Nous aimerions toutefois reprendre le sage conseil de l'ancien dirigeant d'un des pays avec lesquels nous entretenons des relations amicales : faites confiance mais vérifiez. Par ailleurs, nous aimerions aussi inciter le Secrétariat à consacrer davantage de son temps et de ses ressources aux responsabilités principales qui justifient son existence, plutôt qu'à des activités périphériques utiles mais pas nécessairement cruciales.

Pour terminer, ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général et à lui prêter son appui dans l'excellent travail qu'il accomplit et l'impulsion qu'il donne à l'Organisation. En même temps, nous lui demandons instamment d'être plus attentif aux besoins et aux sensibilités des petits pays et des pays pauvres.

Chaque pays doit se sentir relié aux autres et intégré ; toute préoccupation d'importance régionale et mondiale doit trouver la place qui lui revient dans l'ordre du jour mondial confié à l'ONU. Le Népal est prêt à jouer son rôle pour passer de l'appui verbal à un soutien plus actif.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Sommet du millénaire, qui vient de s'achever, situe le débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation à un niveau très différent de celui des années précédentes. Nous devons reconnaître qu'on n'avait jamais vu ainsi 150 chefs d'État et plus prendre position de la sorte sur les priorités principales auxquelles devra s'attaquer la communauté internationale dans les années à venir.

C'est sur cette toile de fond que le Secrétaire général nous présente son rapport fondamental sur l'activité de l'Organisation depuis la dernière Assemblée générale. Ce rapport doit être lu, à notre avis, dans le contexte général établi par le document intitulé « Nous, les peuples » (A/54/2000), dans lequel se retrouvent à nouveau nombre des réflexions et des interrogations qui ont conféré à M. Kofi Annan l'extraordinaire ascendant moral et politique dont il jouit aujourd'hui dans la communauté internationale. Le rapport nous donne la possibilité d'avancer dans la réflexion sur les principaux sujets dont est saisie l'Assemblée générale, en traçant les convergences qui permettront à l'ONU de s'acquitter des mandats que lui ont confiés les chefs d'État.

Je voudrais saisir cette occasion pour engager une réflexion sur trois aspects globaux du rapport qui ont une importance spéciale pour mon pays. Le premier porte sur la gouvernance mondiale et notamment sur les thèmes du maintien de la paix et des réponses en cas de catastrophe humanitaire, lesquels, comme le dit justement le Secrétaire général, attestent une préoccupation de la communauté internationale pour les droits de la personne.

Nous savons déjà les énormes risques que font courir à la paix internationale, mais aussi au prestige et à la crédibilité de l'Organisation, les échecs humanitaires et politiques des dernières années. Nous savons aussi que ces questions recouvrent une diversité d'opérations de plus en plus spécialisées et complexes et également de plus en plus imbriquées, où se mêlent le militaire, l'humanitaire, le social et le politique. Tous ces sujets ont en commun, cependant, de soulever

une question formulée d'ailleurs par le Secrétaire général dans son rapport du millénaire : faut-il intervenir ou non?

Comme il est dit dans le rapport, il est relativement facile de condamner les catastrophes humanitaires, les massacres, les violations des droits de l'homme et les idéologies racistes qui sous-tendent les systèmes d'apartheid ou de persécution de minorités, mais nous ne savons pourtant pas que faire en leur présence. Aussi, conscient des difficultés liées au caractère épineux de la question, mon pays a accueilli avec intérêt l'invitation du Canada de se joindre à une commission indépendante sur l'intervention et la souveraineté de l'État, chargée d'examiner les circonstances et les bases sur lesquelles devrait se fonder la communauté internationale pour intervenir dans les situations humanitaires intolérables, en dépit des considérations de souveraineté nationale.

Certes, tout cela dépend de notre capacité de conférer plus de légitimité aux travaux de cette Organisation. Cela implique, en premier lieu, une réforme du Conseil de sécurité, car c'est surtout sur la base des décisions du Conseil – un Conseil élargi, participatif et transparent – que la communauté internationale peut affronter les décisions très difficiles qu'impliquent les questions de gouvernance à l'heure actuelle.

Un autre thème fondamental de la gouvernance mondiale, distinct du précédent et qui mérite d'être examiné en lui-même, est celui des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général a été bien inspiré, à cet égard, de demander à un groupe d'experts indépendants un rapport sur les opérations de paix. Le Chili attache une importance particulière au rapport Brahimi, dont il étudie actuellement les recommandations avec soin. Certaines d'entre elles pourront, à notre avis, être adoptées rapidement. D'autres exigeront une approche plus prudente si l'on veut parvenir à un large consensus. Quoi qu'il en soit, toutes exigent la volonté politique voulue et un respect des engagements financiers contractés par tous envers l'Organisation, et surtout par ceux qui jouent un rôle déterminant dans les affaires internationales.

Un autre aspect de la gouvernance est lié à la promotion du développement. Il est évident que les attentes suscitées par quatre décennies de développement ne se sont pas concrétisées et que c'est une source de déception, et maintenant de vive préoccupation, non seulement pour les pays les plus pauvres, mais aussi

pour beaucoup de pays qui croyaient avoir trouvé la voie du progrès. Les conférences des institutions économiques qui s'identifient à l'ordre international actuel se heurtent aux protestations de certains secteurs de la société civile, et on craint désormais une réaction de plus en plus vive à la mondialisation.

En fait, on s'interroge à juste titre de plus en plus sur la valeur d'une civilisation qui se fixe pour premier objectif l'accumulation infinie du profit plutôt que la satisfaction des besoins sociaux. Nul n'est aujourd'hui ignorant du fait que la mondialisation crée des possibilités extraordinaires pour ceux qui peuvent y prendre part, mais creuse davantage le fossé des inégalités pour ceux qui sont laissés pour compte de ce phénomène contemporain.

Nous ne pouvons manquer de noter que les manifestations ont été dirigées non pas contre l'ONU, mais contre les institutions économiques spécialisées. Cela peut tenir au fait que les valeurs et principes des Nations Unies semblent avoir vocation d'assurer que la justice, et aussi la croissance, soient préservées dans la répartition des richesses aux niveaux national et mondial. Il est possible aussi, néanmoins, que ce ne soit là qu'une explication partielle, et qu'il en existe une autre moins plaisante. Les manifestations n'ont peut-être pas été dirigées contre l'ONU, quoique nous répétions année après année que le développement est au coeur des travaux de l'Organisation, parce que notre action a un caractère périphérique concernant les grandes questions qui déterminent la nature de l'ordre économique international.

Nous ne devons pas, naturellement, négliger l'oeuvre économique de l'Organisation, en particulier les activités des institutions spécialisées du système, qui font un travail remarquable en ce qui concerne l'assistance multilatérale pour le développement. Nous nous demandons, cependant, si elle s'acquitte effectivement de son mandat et assume ses responsabilités dans la promotion du développement. Nous devons reconnaître que, à part quelques exceptions, l'influence que nous avons exercée sur l'environnement économique mondial a été faible. C'est simplement parce que les États Membres ont préféré laisser à d'autres institutions le soin de se charger de cette tâche.

La situation actuelle prouve néanmoins que la promotion équitable du développement ne peut pas être réduite à un débat purement technique. La promotion d'un environnement économique international qui ré-

ponde aux nécessités du développement – en particulier, de celui des pays en développement et des personnes les plus vulnérables – implique une décision politique qui exige un vaste consensus de la part de la communauté internationale. La seule organisation qui jouisse de la légitimité politique nécessaire pour remplir ce rôle est l'ONU.

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est de décider, sur la base du mandat que nous a assigné notre Charte, comment l'ONU peut jouer un rôle dans les grandes décisions économiques qui influent sur l'environnement économique international. Cela impliquera une réforme du système financier et monétaire international et obligera à choisir les secteurs qui seront touchés par la libéralisation du commerce international, ainsi qu'à déterminer le rythme de celle-ci. Quant au volume et aux caractéristiques de l'aide publique au développement, à l'allègement de la dette extérieure et à la mise en oeuvre de cet engagement en coopération avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous estimons qu'une ONU dont l'opinion serait prise en compte dans l'examen des importantes questions économiques internationales serait très utile pour réaliser les objectifs d'un développement humain durable, objectif commun de toutes les institutions économiques internationales.

Sa première tâche dans ce domaine serait d'identifier les problèmes économiques mondiaux et de faire mieux prendre conscience de la nécessité d'y faire face, compte tenu des exigences du développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la détermination du Secrétaire général, renforcé par le mandat dont il a été investi par nos chefs d'État dans la Déclaration du millénaire, de faire un succès de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. La réunion qui devrait, nous semble-t-il, avoir le rang de conférence mondiale vaudra la peine si elle répond à une volonté résolue de revitaliser le rôle de l'ONU dans la promotion d'un ordre économique international qui soit sensible aux valeurs de justice et d'équité sur lesquelles l'Organisation est fondée. Elle devrait également être capable de promouvoir la concertation avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et d'autres institutions appropriées, ainsi que de progresser dans un esprit de partenariat renouvelé pour le développement, entre pays développés et pays en développement.

La question du développement durable, en particulier le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en 2002 (Déclaration du millénaire, A/RES/55/2, IV, par. 23), est une question liée, à bien des égards, à la précédente et revêt une importance particulière pour le Chili. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant à la marginalisation et à la perte d'importance politique qui affectent la question du développement durable. La conférence offrira une excellente occasion de relancer la question, si cruciale pour les générations futures.

Les dernières informations faisant état de la réduction de la couche d'ozone ont des conséquences directes pour le Chili, car elle se produit dans la région antarctique. L'élargissement des zones mortes dans les océans et la fonte de la calotte glaciaire sont très préoccupants et exigent notre attention immédiate.

Les efforts que l'ONU déploie dans la promotion et la protection des droits de l'homme sont d'une importance vitale pour ma délégation. En tant que pays qui a bénéficié de temps à autre des réalisations de l'Organisation dans ce domaine, le Chili reconnaît avec le Secrétaire général la nécessité d'intensifier les efforts, en particulier par l'intermédiaire de la Haute Commissaire aux droits de l'homme, tant dans le domaine des droits politiques et civils que dans celui des droits économiques, sociaux et culturels.

Pour le Chili, l'universalité des droits de l'homme implique la dignité intrinsèque de l'ensemble des habitants de la planète. Ni l'absence de développement, ni les caractéristiques culturelles ne peuvent être invoqués pour justifier toute limite aux droits de l'homme tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quant à la promotion de la femme, un travail acharné et ardu a été accompli pour faire reconnaître leurs droits en tant que droits fondamentaux par leur nature même. En ce sens, ce qui est à la fois révélateur et décourageant est en fait qu'après le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la plupart des engagements restent à être mis en oeuvre. Le rapport du Fonds des Nations Unies pour la population, intitulé *The State of World Population 2000*, présente des observations décourageantes à cet égard. Il confirme malheureusement qu'il y a toujours des situations où les femmes sont désavantagées et leurs droits les plus élémentaires, violés. Nous devons faire de la

lutte pour surmonter ce handicap la base de nos efforts visant à respecter l'engagement d'octroyer au XXI^e siècle, à plus de la moitié de l'humanité, le plein exercice et la pleine jouissance des droits de la personne, tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Suite au Sommet du millénaire, il semblerait qu'il y ait une nouvelle atmosphère de solidarité et une attitude collective face aux immenses défis auxquels nous sommes confrontés sur la scène internationale en évolution. Toutefois, une tâche majeure se dresse devant nous. Il sera nécessaire de déterminer si nous avons non seulement la volonté, mais aussi, ce qui est encore plus difficile, la capacité politique de garantir que l'ONU peut fournir les grandes réponses attendues et demandées de nous par nos peuples, les citoyens ordinaires desquels nous avons reçu notre mandat.

M. Vento (Italie) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général brosse cette année un tableau exhaustif des activités extrêmement diverses de l'ONU. À la fin du second millénaire, le volume même des activités de l'ONU est une preuve tangible du rôle de l'Organisation en tant que garant universel des plus hautes aspirations dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement et des droits de l'homme.

La ferme croyance de l'Italie à la vitalité permanente de l'ONU se reflète dans notre engagement et dans l'appui que nous avons constamment apporté et avons l'intention d'accroître dans le futur. Nous le faisons non seulement du fait que nos contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix occupent, respectivement, le cinquième et le sixième rang mondial, mais aussi par le biais de nos initiatives nationales dans les domaines de l'allègement de la dette, de la reconstruction d'après conflit, de la réponse aux catastrophes naturelles et du concours apporté aux institutions des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture basées à Rome et à d'autres organes des Nations Unies dont le siège se trouve en Italie.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année dernière fait référence, à plusieurs reprises, au Sommet du millénaire et aux actions de suivi y afférentes. L'Italie se félicite des appels puissants lancés en faveur d'une réforme démocratique du Conseil de sécurité qui rende cet organe plus représentatif et efficace. Il est encourageant de

voir que seule une très petite minorité des États Membres a exprimé un soutien pour une augmentation de nouveaux sièges permanents nationaux.

Deuxièmement, nous devons tous examiner les recommandations du Groupe d'étude présidé par l'ex-Ministre algérien des affaires étrangères, M. Lakhdar Brahimi. Le Groupe s'est efforcé d'apporter des réponses concrètes aux nombreuses questions soulevées par les opérations de maintien de la paix au cours de ces derniers mois. Son rapport apporte une contribution technique plutôt que politique, et devrait donc être soumis à l'examen des organes directeurs de l'ONU, en commençant par l'Assemblée générale, afin qu'ils évaluent les incidences politiques et la faisabilité pratique de ce rapport.

Nombre de propositions faites dans ce rapport attirent l'attention sur les graves problèmes relatifs aux mandats, à la forme, et aux procédures des opérations de maintien de la paix. Une étude approfondie de ces propositions s'impose de toute urgence. L'expérience d'un nombre croissant d'opérations de maintien de la paix témoigne de la nécessité essentielle d'adopter une vision plus large et plus intégrée des trois différentes phases du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir la prévention des conflits, le maintien de la paix et la construction de la paix après conflit. Si nous voulons parvenir à une paix durable, ces trois phases sont inséparables.

La multiplication par trois du budget des opérations de maintien de la paix au cours de l'année dernière implique évidemment des contributions de la part des États Membres. Par exemple, on a demandé à mon pays d'augmenter sa contribution par rapport à l'an dernier. La contribution de l'Italie au budget des opérations de maintien de la paix pour l'année actuelle se rapproche de 110 millions de dollars. En ce qui concerne la définition de nos priorités, nous préférons consacrer un plus grand capital politique ainsi que des ressources financières et humaines plus grandes à la prévention des conflits et au soutien des pays possédant des structures sociales, économiques et civiles instables.

Autre enseignement à tirer des épisodes du passé récent : la nécessité de mieux valoriser et de mieux rationaliser les structures à notre disposition. Le *Staff College* de l'ONU à Turin joue ici un rôle utile, travaillant étroitement avec le Secrétariat pour offrir des cours de formation et de recyclage à des centaines de

fonctionnaires des départements, institutions et programmes de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général propose d'élargir les activités de l'Organisation, et le débat que l'Assemblée générale est sur le point d'engager sur la manière d'améliorer les structures des opérations de maintien de la paix de l'ONU fournira des indications beaucoup plus claires à ce sujet. L'Italie est prête à remplir son rôle et à contribuer au renforcement du *Staff College* de l'ONU à Turin.

Des situations d'urgence dans les Balkans et en Afrique ont mis en lumière le soutien fondamental que fournissait la Base logistique de Brindisi située au carrefour de la Méditerranée, entre les Balkans, le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne. La Base de Brindisi joue un rôle encore plus important que prévu initialement. Le besoin à court terme le plus urgent de la Base concerne le réapprovisionnement des stocks de matériel requis. Le rapport Brahimi et le Secrétaire général émettent des propositions spécifiques, qui ne sauraient être négligées, à cet égard.

Une gestion plus efficace et rationalisée des opérations de maintien de la paix rendra nécessaire un engagement plus important et mieux ciblé sur toutes les questions qui y affèrent. Pour mettre en oeuvre le prochain rapport du Secrétariat, les organes statutaires compétents devront adopter les mesures nécessaires en adoptant une nouvelle perspective et une plus grande détermination. Nous avons autant besoin de l'autorité de l'Assemblée générale que de la participation du Conseil de sécurité.

Les mesures prises par l'ONU ne seront pas suffisantes. Il importe que chaque État Membre fasse montre d'un nouveau sens de responsabilité afin de coopérer avec les organisations régionales. Il n'est que naturel que la responsabilité première du Conseil de sécurité aille au-delà du moment de la décision prise au regard des missions de maintien de la paix individuelles et qu'il y ait un soutien direct. Des liens plus forts sont, bien entendu, nécessaires entre le processus des délibérations et de la prise de décisions, confié principalement aux membres du Conseil de sécurité, et le soutien financier et humain aux diverses missions, lequel est très souvent apporté par des États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Par ailleurs, les pays fournisseurs d'effectifs militaires devraient être plus largement consultés dans les opérations où leur personnel est sur le terrain. Ainsi, les recommandations du rapport Brahimi méritent, selon nous, une place privilégiée dans nos discussions futures.

La paix et le développement vont inéluctablement de pair. Le rapport du Secrétaire général exprime bien ce message. En vertu des Articles 10 et 11 de la Charte, l'Assemblée générale est l'organe directeur suprême pour toutes les questions relevant de la compétence de l'ONU, et le Conseil de sécurité lui fait rapport sur ses activités en vertu de l'Article 15. Dans le même temps, il faut donner à l'Assemblée générale les moyens de s'acquitter avec vision et efficacité de ses responsabilités sociales, juridiques, politiques et économiques. En ce qui concerne ce dernier secteur, elle est assistée par le Conseil économique et social, à qui l'on confie les affaires économiques et sociales comme cela est prévu dans la Charte.

L'Assemblée générale peut s'acquitter de ses fonctions soit directement ou en stimulant l'engagement d'autres acteurs internationaux. Au cours des deux dernières années, des efforts louables ont été consentis pour promouvoir une synergie avec les partenaires non gouvernementaux, en commençant par les présidents des parlements nationaux, les organisations non gouvernementales, les chefs d'entreprises, lesquels se doivent d'être plus conscients de leurs responsabilités de solidarité.

À cet égard, le rapport de cette année aurait pu traiter davantage du renouveau de l'autorité et des initiatives du Conseil économique et social, notamment pour ce qui est de la coordination de ses activités avec les institutions de Bretton Woods. Les difficultés économiques, sanitaires et sécuritaires qui continuent de sévir dans de nombreuses régions du monde ne pourront être réglées avec de meilleures chances de succès que si les instruments existants de l'ONU sont pleinement utilisés.

Bien entendu, les efforts faits pour encourager le développement doivent être complétés par les engagements pris par les États Membres et des initiatives d'aide au développement prompts et ciblées. Compte tenu de notre sentiment profond que la dette étrangère représente un fardeau injuste pour de nombreux pays, l'Italie a décidé d'annuler plus de 6 milliards de dollars en crédits d'aide et commerciaux au cours des trois années budgétaires à venir. C'est pourquoi nous avons été très heureux d'apprendre à la réunion de Prague, que les institutions financières internationales s'engagent elles aussi, de plus en plus, sur la voie tracée par l'Italie.

À la croisée de deux siècles, nous vivons un moment extraordinaire dans les relations internationales, moment caractérisé par des mutations et des problèmes spectaculaires mais aussi également par des opportunités inégalées qui doivent être saisies grâce à une ferme volonté politique.

Confronté au contraste entre les nouveaux défis de la mondialisation et les menaces d'antan, le monde contemporain exige plus de justice pour tous, justice qui se traduira par une plus grande efficacité et transparence au sein des organes de l'ONU et de ses procédures, mais aussi en ce qui concerne les réformes institutionnelles qui témoignent de l'attachement des États Membres aux objectifs et valeurs communs et profondément partagés. L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale de 1998 et les travaux préparatoires en vue de son établissement sont les évolutions récentes les plus significatives dans ce sens.

L'Italie espère que l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'une ratification rapide du Statut de la Cour pénale internationale et de son entrée en vigueur très rapide, recevra une réponse positive de tous les États Membres.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation pour cette année. Ce rapport illustre une fois de plus les efforts que l'ONU a consentis pour relever les défis internationaux dans tous les domaines. Il met l'accent tout particulièrement sur les efforts engagés par l'ONU en vue d'instaurer la paix. De plus, il traite de façon complète les questions relatives aux opérations de maintien de la paix et formule des recommandations visant à aider l'Organisation à mieux entreprendre ses activités à l'avenir.

Chaque année, cette discussion nous offre l'occasion d'exprimer nos points de vue et nos positions sur le contenu du rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Dans ce contexte, nous tenons d'emblée à souscrire au sentiment d'inquiétude exprimé par le Secrétaire général au début de son rapport quant au déclenchement de nouvelles guerres, au cours de l'année passée, dans diverses régions du monde, et la poursuite de nombreux conflits qui en se prolongeant défient les efforts intenses qui ont été déployés et que déploient encore les médiateurs afin de parvenir à une solution. Néanmoins, à un autre endroit du rapport, nous avons eu le plaisir de noter que la paix reste

l'objectif majeur et prioritaire de l'Organisation. C'est ce qui est mis en évidence par les efforts déployés pour régler les différends, notamment en Afrique.

La délégation libyenne loue l'aide que l'ONU a apportée aux efforts africains à cet égard. Nous estimons que l'Afrique a besoin de soutien supplémentaire afin de mettre fin aux conflits existants et de prévenir l'éclatement de nouvelles crises qui risquent de mettre en danger les progrès réalisés. Nous sommes profondément convaincus que l'on ne peut parvenir à un règlement des causes réelles des problèmes de l'Afrique qu'en adoptant une démarche globale qui tienne compte des priorités africaines et qui consiste à : appuyer les efforts consentis par les dirigeants africains en vue d'instaurer la paix, à adopter les conclusions de l'Organisation de l'unité africaine pour mettre fin aux différends et conflits et à mobiliser la participation internationale afin de contribuer à la mise en oeuvre de ces conclusions.

L'Afrique est consciente du fait qu'elle doit elle-même relever ses défis et assurer son développement. La coopération internationale dans ce domaine reste un élément majeur. Les pays africains ne peuvent réaliser un développement durable ou réussir à éliminer le fléau de la pauvreté – que le Secrétaire général a décrit à maintes reprises comme étant le plus grand défi auquel le continent africain se trouve confronté – si l'on ne règle pas la question de la dette extérieure qui dépasse 350 millions de dollars. L'Afrique a besoin également d'un programme international pour éliminer le paludisme et le VIH/sida dont souffrent 24 pays africains. Tout en nous félicitant grandement de la volonté exprimée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire, ma délégation aspire à les transformer en plans et programmes sérieux afin d'éliminer cette maladie. Dans ce contexte, nous appuyons les stratégies visant à fournir à toutes les victimes du virus les médicaments nécessaires, à des prix abordables.

Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général qui a placé les besoins de l'Afrique parmi les priorités du groupe de l'ONU pour le développement. Nous demandons à l'ONU et à ses institutions spécialisées d'oeuvrer de concert pour mener des études sur la création d'industries locales utilisant des matières premières africaines et élaborer des programmes de développement et de modernisation des ports et aéroports. À cet égard, tout en nous félicitant de la bonne volonté exprimée par la communauté internationale afin d'aider l'Afrique à surmonter ses difficultés, nous réaffirmons

que ce continent a beaucoup plus besoin d'actes concrets et sérieux que de discours sentimentaux.

Le rapport du Secrétaire général reflète les préoccupations internationales devant les effets négatifs des sanctions sur les populations civiles et sur les pays voisins. En ce qui nous concerne, l'embargo n'est pas seulement un motif d'inquiétude. Nous le condamnons car nous le considérons comme un acte d'agression. L'embargo et les nombreuses sanctions sont en effet imposés dans un but de vengeance. C'est le cas de mon pays qui, pour une simple suspicion jetée sur deux personnes – une suspicion que rien ne vient étayer – s'est vu imposer des sanctions injustes dont les effets se sont répercutés sur toutes les catégories de la société. Le préjudice financier causé par ces sanctions se compte en millions de dollars. Le pire c'est que les États-Unis d'Amérique qui ont profité de la période qui a suivi l'effondrement de l'équilibre international et qui a incité le Conseil de sécurité à imposer l'embargo à la Libye, empêche aujourd'hui le Conseil de décider de la levée complète de ces sanctions.

Parmi les prétextes dont se servent les États-Unis d'Amérique, je voudrais citer la demande d'indemnisation des familles de victimes du vol 103 de la Pan Am avant même que le tribunal ne soit parvenu à un jugement. Nous ne sommes pas les seuls à penser que ceci constitue non seulement une atteinte au principe juridique qui dit que tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, mais aussi un défi à la majorité des membres de la communauté internationale qui ont décidé de demander la levée rapide des sanctions imposées à la Libye, étant donné que notre pays s'est pleinement conformé aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à l'accident de Lockerbie. En outre, l'attitude des États-Unis constitue un mépris au rapport du Secrétaire général soumis au Conseil de sécurité au mois de juin de l'an dernier, qui affirme que mon pays a pleinement respecté toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à cet accident.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général qui dit que le désarmement est un élément fondamental de la stratégie de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'ONU. Sur cette base, mon pays est à présent partie à la plupart des accords internationaux dans ce domaine, y compris au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Néanmoins, il nous faut signaler ici qu'un certain nombre de traités internationaux dans ce domaine nécessitent encore d'être réexaminés avant qu'ils puissent prendre une forme qui les rende plus acceptables. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ne répond pas, par exemple, aux aspirations des peuples à l'élimination de l'ensemble des armes nucléaires. Ce traité ne fixe pas de date limite pour l'élimination des arsenaux nucléaires qui sont monopolisés par une minorité de pays. En fait, il maintient le statu quo et ne répond donc pas aux aspirations des peuples à un monde exempt des horreurs des armes nucléaires.

Le fait que nous partageons l'inquiétude ressentie par l'ensemble de la communauté internationale en matière de désarmement ne nous empêche pas d'évoquer l'Accord sur les mines antipersonnel qui, à notre avis, sont des armes de nature défensive. Nous estimons que l'humanité doit se préoccuper avant tout de la destruction des armes chimiques et biologiques et des missiles balistiques, plutôt que des mines, qui sont la forme d'armement la plus rudimentaire.

Nous notons par ailleurs l'optimisme exprimé dans le rapport du Secrétaire général pour ce qui est de l'engagement des pays dotés d'armes nucléaires d'éliminer l'ensemble de leurs arsenaux nucléaires. Ce dont nous avons besoin, ce sont des mesures concrètes qui prouvent le sérieux de cette démarche. Dans le cas contraire, tout discours relatif à la destruction d'armes nucléaires restera simplement une tentative de tromper les peuples du monde.

Le rapport du Secrétaire général a examiné les accords qui ont été convenus en vue de l'application du Statut de la Cour pénale internationale. Mon pays – qui a démontré son soutien au renforcement du droit international en adhérant à la plupart des accords internationaux visant à combattre la criminalité – estime qu'il faut prendre des mesures supplémentaires pour renforcer les régimes internationaux afin de punir les dangereux criminels. Le Statut actuel de la Cour pénale internationale est destiné à ne juger que les faibles. Nous demandons donc qu'il soit modifié afin qu'il soit possible de traduire en justice tous les auteurs d'actes d'agression et de divers crimes comme les trafiquants de drogues et les assassins des soldats des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a attaché une importance toute particulière au droit international et à sa codification, et le rapport du Secrétaire général (A/55/1) démontre clairement les activités de l'Organisation en ce domaine. Ma délégation aimerait

exprimer sa satisfaction quant aux activités que l'Organisation des Nations Unies a réalisées dans ce sens.

Bien que l'Organisation des Nations Unies et la majorité des organismes internationaux ait demandé à maintes reprises le renforcement et le respect du droit international, aucune mesure concrète n'a été prise. Nous pensons qu'un pays spécifique continue de stipuler et d'appliquer unilatéralement des lois coercitives à l'encontre d'entreprises, de pays et de particuliers d'autres pays. La loi Helms-Burton et la loi D'Amato-Kennedy en sont des exemples. Alors que nous sommes à l'aube d'un nouveau millénaire où le droit international devrait être renforcé, nous pensons qu'il est particulièrement important que la communauté internationale exerce des pressions pour que ces lois soient abolies car elles battent en brèche les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, nous tenons à féliciter le Secrétaire général des réformes ayant trait aux ressources humaines de notre Organisation. Nous espérons que ces efforts se prolongeront afin d'assurer une répartition géographique équitable des postes et de garantir la clarté et la transparence au moment de la publication des avis de vacance de poste la clarté et la transparence.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Intervenant pour la première fois au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais d'entrée de jeu exprimer au Président mes félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, baptisée cette année Assemblée du millénaire.

Le moment est unique et symbolique, et nous connaissons tous la force des symboles, qui, au cours de l'histoire, ont permis à l'homme de jeter les bases d'un avenir meilleur. Nous sommes là aujourd'hui précisément pour jeter les bases d'une action commune, d'une action collective dans l'esprit d'un contrat de solidarité et pour édifier ensemble le XXI^e siècle.

Nous sommes heureux de voir que la présidence de cette session, qui constitue ainsi une étape décisive dans l'avenir de l'humanité, soit confiée à des mains aussi sûres, aussi informées et aussi expertes que celles de notre Président.

Je voudrais également dire à son prédécesseur toute notre appréciation pour la qualité du travail qu'il

a accompli tout au long de la cinquante-quatrième session. Nous pensons en particulier à la préparation méthodique du Sommet du millénaire, dont il aura grandement facilité à la fois le déroulement et l'heureux aboutissement.

N'ayons pas peur des mots : il a ce faisant suivi la voie royale de l'excellence, tracée par ses illustres prédécesseurs africains : Alex Quaison-Sackey, Mongi Slim, Angie Brooks, Bouteflika, entre autres.

Nous voulons aussi dire au Secrétaire général tout le bien que nous pensons de ses deux excellents rapports soumis au cours de la présente Assemblée du millénaire, rapports consacrés l'un au rôle des Nations Unies au cours du XXI^e siècle (A/54/2000) et l'autre à l'activité de l'Organisation (A/55/1), et que nous examinons aujourd'hui.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés y sont identifiés. Des solutions y sont esquissées. Il reste à agir, à agir d'urgence, car le temps presse.

Toutes les délégations l'ont affirmé il y a quelques jours. Nous venons de vivre un fait sans précédent dans l'histoire : le rassemblement de près de 150 chefs d'État et de gouvernement. Les conclusions de ces assises historiques témoignent de ce que tous les peuples du monde aspirent fortement à la paix et à la justice, à un développement humain durable et à la réaffirmation de certaines valeurs que l'humanité a en partage, des valeurs sans lesquelles, pour parler comme le poète, « la terre ne serait point terre ».

À l'occasion de ce Sommet du millénaire, la communauté internationale a témoigné de sa confiance dans notre avenir commun, face aux multiples défis auxquels elle est et sera confrontée au siècle commençant. Mon pays, le Cameroun, se réjouit particulièrement que le rôle central des Nations Unies et de ses idéaux ait été clairement réaffirmés, mais le Président Paul Biya a ajouté le 7 septembre du haut de cette tribune :

« En vérité notre monde a besoin d'éthique. En tant qu'ensemble de valeurs morales, l'éthique constitue une attente essentielle de l'ensemble de la communauté humaine. »

En effet, c'est grâce à l'éthique que nous placerons à nouveau l'homme au sein de nos actions. C'est grâce à l'éthique que nos décisions et délibérations prendront une nouvelle dimension. Voilà pourquoi nous réitérons la proposition faite par le Président Paul Biya

en faveur de la création au sein du Secrétariat général des Nations Unies d'un comité ou d'un observatoire international d'éthique, chargé de promouvoir entre les nations et à l'intérieur de celles-ci les valeurs humaines fondamentales universelles.

Il est indéniable qu'en un demi-siècle d'existence l'on peut porter au crédit de l'ONU de nombreux accomplissements dans la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement. La tâche est toutefois loin d'être achevée – bien au contraire. Le Secrétaire général le constate dans son rapport. De nouveaux défis se profilent à l'horizon, qui confirment chaque jour la nécessité d'une réforme de l'ONU en profondeur afin d'en faire un outil efficace au service des peuples.

En même temps, il nous faut veiller à préserver le rôle de l'Assemblée générale. En même temps aussi, nous voulons que la composition du Conseil de sécurité soit revue dans le sens d'un élargissement, de manière à assurer une représentation beaucoup plus équitable qui prenne en compte l'évolution du monde.

La persistance des foyers de tension et de conflit dans le monde, et en particulier en Afrique, ainsi que les leçons tirées des engagements récents des Nations Unies en faveur de la paix, appellent la prise urgente de mesures adéquates et la mise à disposition des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre d'opérations de maintien de la paix véritablement efficaces.

Mon pays accueille, dans ce sens, avec satisfaction et appuie les recommandations et conclusions du rapport Brahimi (A/55/305) dont la mise en oeuvre, à notre sens, permettrait de donner à l'ONU la capacité réelle d'agir dans les théâtres d'opération dans lesquels sont déployés les Casques bleus. Les forces de l'ONU doivent en particulier se voir systématiquement dotées de mandats clairs et de moyens suffisants pour assurer la protection des populations civiles. Ma délégation reviendra le moment voulu, lorsqu'on examinera ce rapport, sur l'analyse de ses recommandations et conclusions.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine de la promotion de la paix doit être développée et encouragée. Il est donc important que les capacités opérationnelles de celles-ci soient renforcées afin que l'on puisse pleinement tirer parti de leur proximité et de leur meilleure connaissance de l'environnement dans lequel se déroulent les conflits. Il me paraît opportun,

dans ce contexte, de me féliciter de l'appui constant apporté par les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale aux efforts menés par les pays d'Afrique centrale pour se doter d'un système sous-régional de prévention et de gestion des conflits armés et des crises. Ces efforts, il est bon de le rappeler, ont abouti récemment à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, et que le Conseil est soutenu par une force multinationale de l'Afrique centrale, destinée à effectuer des missions de maintien, de rétablissement ou de consolidation de la paix. Les pays d'Afrique centrale espèrent que la communauté internationale apportera à la mise en oeuvre effective de ces mécanismes le soutien actif qu'ils méritent afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle et permettre au peuple de la sous-région de sortir de la spirale de la guerre, de la violence, de l'insécurité et de la peur dans laquelle ils vivent depuis tant et tant d'années.

Au-delà des efforts tendant à la cessation des hostilités, il y a urgence à mettre l'accent sur la prévention des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes. Tel est l'un des défis majeurs que l'ONU aura à relever au XXI^e siècle. Et, c'est le lieu de rappeler cette sagesse populaire : prévenir vaut toujours mieux que guérir. La prolifération et la circulation illicites des armes légères sont à cet égard un grave sujet de préoccupation. La circulation de ces armes, outre qu'elle exacerbe la violence et le caractère meurtrier des conflits, porte atteinte à la sécurité, à la stabilité et au développement des pays concernés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères, prévue en 2001, devrait donner lieu à l'adoption d'un plan d'action à l'échelle nationale, régionale et internationale pour permettre de mener une lutte efficace contre ce fléau qui hypothèque trop souvent les processus de paix ou la reconstruction après les conflits.

Nombre d'orateurs ont ici même souligné la nécessité de prévenir les conflits, car leurs règlements ont, hélas, un coût humain et matériel élevé. C'est la raison pour laquelle mon pays milite en faveur d'un engagement plus affirmé des Nations Unies ou des activités de promotion d'une culture de la paix. Nous aurons, là aussi, l'occasion de revenir sur ce sujet.

Autre cause de conflit contre laquelle il importe de mobiliser les efforts des Nations Unies et de la communauté internationale, c'est la pauvreté. La lutte contre la pauvreté doit être inscrite au premier rang des

priorités des Nations Unies. Celle-ci passe nécessairement par une solution juste et équitable au problème de la dette, qui asphyxie les pays du tiers monde et voue à l'échec leurs efforts de développement. Il y a lieu d'en appeler une fois encore à une plus grande solidarité des pays nantis. Un certain nombre d'efforts méritoires ont certes été faits dans ce domaine, nous pensons à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mais des pas décisifs restent à franchir pour restaurer véritablement les perspectives de développement d'un grand nombre de pays dont les maigres ressources sont continuellement aspirées dans le trou sans fond du service de la dette. Les pays nantis se doivent, à cet égard, de faire preuve de volonté politique et de solidarité. Cette solidarité fondée sur une perception lucide de l'interdépendance des pays, des régions et des peuples devrait également s'exprimer sur le terrain de l'aide au développement. Celle-ci présente, en effet, des tendances inquiétantes à l'essoufflement alors même que les nouveaux défis qui surgissent à la face de l'humanité militent en faveur de son renforcement.

La lutte contre le sida, dont la propagation inexorable menace l'anéantissement de nations et de sociétés entières, doit mobiliser les efforts de la communauté internationale et de notre Organisation. Le rapport du Secrétaire général soumis à notre examen vient nous rappeler de manière inquiétante que, de nos jours, le sida tue quatre fois plus en Afrique que tous les conflits qui s'y déroulent. Le débat organisé sur ce sujet au Conseil de sécurité en janvier 2000 est, parmi d'autres, un signe encourageant d'une prise de conscience croissante des enjeux de cette effroyable pandémie devenue une grave menace pour la stabilité internationale. C'est pourquoi mon pays, à la suite des assises tenues récemment en Afrique du Sud, en appelle à l'organisation d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la pandémie du VIH/sida.

La mondialisation, autre thème du rapport du Secrétaire général, apparaît elle aussi comme l'un des défis majeurs du futur, à l'aune de laquelle l'ONU se doit de montrer son aptitude à s'adapter aux évolutions en cours. Le contraste actuel entre le développement technologique d'une partie de l'humanité et la misère de l'autre est frappant. Il est du devoir de l'ONU de jouer un rôle pour que la mondialisation profite à tous les peuples et que ses bienfaits ne se limitent plus à un groupe restreint.

Dans le même esprit, nous croyons qu'il est fondamental de voir rapidement s'engager une réforme de l'architecture financière internationale. En effet, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se doivent d'adapter leurs programmes en faveur des pays en développement, à la lumière de nos délibérations à l'Assemblée générale. C'est l'occasion pour nous de dire tout l'appui du Cameroun aux propositions de partenariats internationaux formulées par le Secrétaire général.

Le Cameroun salue et encourage toutes les évolutions vers la paix et le règlement des conflits qui ont été observées ici et là de par le monde. Mon pays demeure convaincu que la promotion de la primauté du droit et le respect des droits de l'homme constituent des contributions inestimables au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. De cette conviction forte procède son attachement à la démocratie et son choix délibéré pour le règlement juridictionnel du différend qui l'oppose au Nigéria au sujet de la frontière terrestre et maritime.

Enfin, le Cameroun continuera d'apporter sa contribution aux efforts de paix de l'ONU en mettant autant que faire se peut ses ressources humaines, matérielles et financières au service de ces missions et opérations.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Notre délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et désire lui exprimer sa gratitude pour tous les efforts qu'il déploie en vue de s'acquitter de l'énorme responsabilité qui lui incombe de gérer les activités de l'Organisation et de mettre en oeuvre les mesures découlant des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour permettre à l'ONU de remplir son rôle important qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération entre les États Membres dans les domaines économique et social.

Pour ce qui est de l'instauration de la paix et de la sécurité, nous notons qu'au paragraphe 31, le Secrétaire général observe que :

« il n'est désormais plus possible de définir simplement la sécurité collective comme une absence de conflits armés, qu'il s'agisse de conflits internationaux ou de conflits internes. » (A/55/I, par. 31).

Par exemple, les déplacements massifs de population ont suscité des crises semblables à celles qui sont provoquées par les guerres et les conflits au regard des épreuves que les personnes déplacées doivent affronter, qu'il s'agisse de la faim, de la soif, du manque de logements sûrs, de la propagation des maladies et de l'augmentation des taux de criminalité. Qui plus est, le terrorisme international qui menace la stabilité et la sécurité de nombreux États, conduit à la destruction des économies de ces États.

En ce qui concerne le désarmement, mon pays partage l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 103 quand il se déclare profondément préoccupé par le risque que continuent de poser les armes nucléaires, malgré les progrès réalisés dans la réduction de ces armes. La région du golfe Arabe est une des régions les plus menacées. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer les armes de destruction massive dans notre région.

Pour ce qui est des missions humanitaires, le paragraphe 109 du rapport parle de situations humanitaires d'urgence qui dépassent de loin les scénarios de plus pessimistes. C'est pourquoi nous demandons à l'Organisation de prendre des mesures nécessaires et efficaces, notamment en recommandant à l'Assemblée générale de faire face à ce type de situations et de donner mandat aux autorités compétentes de l'ONU pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent. Le Bahreïn estime en outre que les activités d'aide et de secours humanitaires doivent être coordonnées avec celles des organisations non gouvernementales concernées.

En ce qui concerne la coopération pour le développement, deux grands problèmes qui menacent le développement à l'ère de la mondialisation sont mis en relief au paragraphe 156 : premièrement, comment assurer une participation suffisante et effective de tous les pays au système commercial international et, deuxièmement, comment intégrer la poursuite des objectifs sociaux et environnementaux dans nos stratégies économiques et financières. Bien qu'au paragraphe 157, le rapport fasse mention de l'inquiétude de la communauté internationale face à ces deux problèmes critiques, nous estimons que l'Assemblée générale et ses organes spécialisés devraient examiner ces questions en vue de trouver des solutions concrètes et internationalement acceptables pour résoudre les problèmes qui entravent le développement dans le contexte actuel

de mondialisation. Le rapport du Secrétaire général parle des problèmes qui se posent à la communauté internationale, de l'importance de la coopération internationale et de la nécessité de faire en sorte que les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour réaliser cette coopération de manière à établir un équilibre entre les intérêts de tous les États pris ensemble et les intérêts nationaux de chacun.

Une autre question dont je voudrais parler est la question des opérations de maintien de la paix qui connaissent une crise grave pour des raisons politiques et financières. L'Organisation se heurte à de grandes difficultés pour résoudre ces problèmes. Nous continuons d'en appeler à la diplomatie préventive pour prévenir les conflits, mais nous reconnaissons que cela n'est pas possible dans tous les cas et que chaque conflit a des caractéristiques qui lui sont propres, sans parler de la situation financière critique dans laquelle se trouve l'Organisation. Le rapport du Groupe d'étude présidé par M. Lakhdar Brahimi est excellent mais où trouverons-nous les fonds nécessaires pour donner suite aux recommandations qu'il contient?

L'ONU se trouve à un tournant critique en ce début du XXI^e siècle. Nous espérons que cette situation s'améliorera et que l'Organisation, à l'aube de ce nouveau siècle, sera plus forte et plus efficace.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée et de vous dire combien je me réjouis de vous voir présider la présente session.

Les membres de l'Assemblée seront heureux d'apprendre qu'en vue de vous faciliter votre tâche, je ne lirai que quelques parties de mon intervention, qui était assez longue.

Nous nous associons aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation et de la présentation qu'il en a faite au début du débat général. Nous remercions également le Secrétaire général, ainsi que le Secrétariat, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire en sorte que le Sommet du millénaire soit couronné de succès.

Comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons lire son rapport sur l'activité de l'Organisation ainsi que celui qu'il a préparé pour le Sommet et, lorsque nous déciderons de nos priorités d'action, nous devons

avoir à l'esprit ce que nos dirigeants ont dit ce mois même.

Lorsqu'il est intervenu à l'Assemblée du millénaire, le Secrétaire général nous a dit en réalité que, pour suivre les priorités fixées par le Sommet, les Nations Unies devaient mener quatre combats : pour le développement, contre l'injustice, contre la violence et pour l'environnement. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général les considère comme des tâches à accomplir par l'ensemble du système des Nations Unies, car il y avait une certaine ambiguïté dans son rapport, qui classait ces tâches dans la section consacrée à la paix et à la sécurité comme des éléments du concept encore plus ambigu de sécurité humaine. Il ne s'agit pas ici de chicaner sur les mots. Depuis quelques années, le Conseil de sécurité a utilisé un concept élastique de sécurité pour élargir son mandat bien au-delà de ce que lui confère la Charte. Il s'agit d'une évolution qui cause un profond malaise à la majorité des Membres de l'ONU. Nous ne voudrions pas que le Secrétariat favorise cette opinion minoritaire. Les problèmes économiques et sociaux ne peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité que si on laisse ces problèmes s'aggraver avec le temps. Ils ne peuvent pas être examinés par des organes tels que le Conseil de sécurité.

L'an dernier, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale d'examiner les défis posés par ce que l'on connaît maintenant sous le nom d'intervention humanitaire. Comme il le reconnaît dans son rapport, la vaste majorité des États Membres ont rejeté ce concept. Il est absent de la Déclaration du millénaire, le silence de nos dirigeants étant une preuve que ce concept ne s'est pas imposé en l'espace d'une année. Mais, dans son rapport de cette année, le Secrétaire général pose la question suivante :

« si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica, devant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'être humains? » (A/55/I, par. 37)

Par définition, ces cas constituaient des exceptions auxquelles une réponse immédiate et exceptionnelle devait être apportée. Cette réponse a fait défaut

non pas parce que la doctrine faisait défaut. La communauté internationale n'a pas agi non pas parce qu'elle n'avait pas de fondement théorique pour agir, mais parce qu'elle manquait de volonté politique et d'esprit de direction. Le danger de généraliser à partir d'exceptions est si évident qu'il est inutile de critiquer cette idée. Nous comprenons et partageons la préoccupation du Secrétaire général, mais l'intervention humanitaire n'est pas la réponse.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le maintien de la paix est un secteur essentiel de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. La forte augmentation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de l'année écoulée montre à quel point ces activités sont nécessaires. Les problèmes qui nous assaillent doivent être réglés. Nous avons donc accueilli avec satisfaction la mise sur pied du Groupe Brahimi. Avec d'autres États Membres, nous sommes en train d'examiner de façon approfondie le rapport courageux et de grande portée du Groupe. Nous sommes d'avis que le Secrétariat ne devrait pas donner suite de façon fragmentaire aux recommandations du rapport, qui ne devraient être mises en oeuvre qu'une fois examinées et approuvées par les États Membres.

Vers la fin de son rapport, le Groupe Brahimi fait allusion en passant à une question essentielle non seulement pour le maintien de la paix, mais aussi pour la crédibilité de l'ONU. Le Groupe donne à cette question l'énoncé suivant : « représentation équitable au sein du Conseil de sécurité ». Lors de la présentation de son rapport, le Secrétaire général a rappelé à juste titre à l'Assemblée que nos chefs d'État et de gouvernement ont demandé une réforme qui rendrait le Conseil plus représentatif et plus légitime, mais aussi plus efficace.

Le Conseil ne peut prétendre qu'il agit au nom de tous les États Membres dans les conditions actuelles. Le manque de représentation appropriée des pays en développement au Conseil entrave gravement son fonctionnement et jette une ombre sur la légitimité de ses décisions, qui ont des effets principalement sur les pays en développement. Nous espérons donc que la réforme et l'élargissement du Conseil recevront, après le Sommet du millénaire, l'attention méritée. Nous partageons l'espoir que le Président a exprimé à la clôture du débat général en disant que la majorité s'était montrée désireuse d'avancer sur cette question.

Le Secrétaire général et le système des Nations Unies dans son ensemble mettent de plus en plus l'accent sur la bonne gouvernance. C'est peut-être un concept auquel on n'a pas encore trouvé de définition commune, mais il existe un consensus général selon lequel, sans démocratie, il ne peut pas y avoir de bonne gouvernance. Comme toutes les démocraties, nous sommes heureux de voir que la démocratie est de plus en plus la norme, marginalisant les dictatures et les régimes autoritaires. Toutefois, il y a eu un certain recul. Dans son rapport, le Secrétaire général évoque deux exemples récents, mais garde le silence sur d'autres. Nous louons l'engagement qu'il a pris d'oeuvrer avec le Commonwealth et la communauté internationale au sujet de Fidji. Nous espérons qu'il utilisera son autorité morale pour que l'opinion internationale se mobilise contre les juntes militaires qui ont renversé des gouvernements démocratiquement élus et qu'il ne fera rien au sein de l'ONU qui pourrait conférer à ces juntes militaires une responsabilité quelconque ou une raison de croire que la communauté internationale a fermé les yeux sur leurs actions.

Le terrorisme international constitue la menace croissante de notre époque, qui s'attaque durement aux sociétés libérales, démocratiques et respectueuses de la loi. Il s'agit d'un défi collectif pour les sociétés, partout dans le monde, et qui ne pourra être relevé que par des efforts coopératifs. Dans la Déclaration du millénaire, nos dirigeants se sont engagés à agir de manière concertée. Nous espérons que la convention globale contre le terrorisme actuellement en discussion à l'Assemblée pourra être adoptée rapidement. Dans son rapport, le Secrétaire général a également reconnu que le terrorisme constituait une menace directe pour notre sécurité collective. Nous espérons que les rapports du Secrétariat se concentreront de manière plus aiguë qu'ils ne le font actuellement sur les terroristes internationaux et sur les États qui les parrainent, les financent et les assistent.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le désarmement est un élément essentiel de la stratégie des Nations Unies pour la paix et la sécurité, et nous partageons son évaluation selon laquelle, en dépit de certains progrès dans la réduction des armes nucléaires, il subsiste de vives préoccupations au sein de la communauté internationale quant au risque que continuent de poser de telles armes. Nous sommes déçus que son rapport ne se concentre pas sur l'objectif réalisable de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous croyons

que l'ONU a la responsabilité principale de promouvoir le désarmement nucléaire. Il doit être à la fois clairement exprimé et recherché en tant qu'une des plus hautes priorités. Les qualités de dirigeant du Secrétaire général seront essentielles pour cette tâche, ainsi que pour la convocation rapide d'une conférence internationale chargée d'identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Bien que le préambule de la Charte nous enjoigne de promouvoir le progrès social, un meilleur niveau de vie et une liberté plus grande, le bilan des Nations Unies est mitigé. Comme le Secrétaire général l'a souligné au paragraphe 68 de son rapport du millénaire (A/54/2000), la moitié de la population mondiale doit encore essayer de survivre avec moins de 2 dollars par jour. Quelque 1,2 milliard de personnes survivent avec moins de un dollar par jour. La suppression d'une aussi abjecte pauvreté doit être la première priorité des Nations Unies, Organisation qui dans le cas contraire n'aurait pas de raison d'être aux yeux des pauvres. La coopération pour le développement multilatéral doit donc être le principe central de l'ONU, et cela encore plus à l'ère de la mondialisation et au regard des pressions qu'elle exerce.

Cela suppose la création d'un environnement économique international favorable, le transfert de technologie, la garantie d'un régime spécial différentiel pour les exportations de produits et services des pays en développement, de façon que ceux-ci puissent bénéficier de l'intégration dans les systèmes d'échange mondiaux. Voilà les problèmes sur lesquels l'ONU doit agir, mais elle est actuellement marginalisée. En tant qu'institution, l'ONU a une compétence centrale face à problème crucial pour les générations à venir dans les pays en développement. Elle doit défendre cette compétence pour le bien public.

L'ère de mondialisation et de libéralisation dans laquelle nous vivons promet à l'humanité des perspectives de prospérité sans précédent. On espérait que la libre circulation des capitaux, des marchandises et des services permettrait une croissance économique durable et équitable pour toutes les nations. Cependant, cela ne s'est pas produit et ne semble pas pour demain. Les profits se sont répartis de façon inégale, créant un monde dans lequel une petite partie vit dans la prospérité alors qu'une grande partie vit dans la pauvreté; un monde où les disparités et les différences de revenu se creusent entre les nations et au sein des nations.

Comme le Secrétaire général l'a observé au paragraphe 155 de son rapport sur l'activité de l'ONU, cela a engendré des inquiétudes qui sont visibles non seulement dans les rues, comme on a pu le constater lors des récentes manifestations à Seattle ou, plus récemment, en République tchèque, mais aussi dans les préoccupations grandissantes de la plupart des pays en développement en ce qui concerne les conséquences de la mondialisation. Pour faire de la mondialisation une force puissante et dynamique au service de la croissance et du développement, il est essentiel de répartir ses bénéfices plus équitablement et de faire participer un plus grand nombre.

L'ONU a la responsabilité institutionnelle de conduire le débat sur la façon de corriger la trajectoire de la mondialisation et de la rendre profitable à tous. À juste titre, le Secrétaire général a noté au paragraphe 16 de son rapport annuel (A/55/1) que ces objectifs ne peuvent pas être atteints en l'absence d'institutions mondiales efficaces. Nous croyons que l'instabilité financière mondiale et la volatilité des capitaux posent de sérieux problèmes pour la croissance économique durable des pays en développement. C'est pourquoi il est urgent d'entreprendre des réformes de l'architecture financière internationale. Nous espérons que la conférence de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir en 2001 offrira à la communauté internationale l'occasion de traiter complètement des divers aspects du développement, y compris le renforcement des institutions financières internationales à des fins de développement.

L'Inde considère que la croissance et le développement économique doivent se mesurer à l'aune des progrès tangibles intervenus dans la vie de chacun. Nous sommes encouragés de voir que tout en désignant l'élimination de la pauvreté dans le monde comme l'objectif le plus important de l'ONU, le Secrétaire général, au paragraphe 168 de son rapport, a souligné la nécessité d'un plus grand engagement de la communauté internationale pour que les objectifs inscrits sur le papier se transforment en réalisations concrètes.

Au sujet de l'environnement, alors que les nations en développement ont fait un travail admirable pour appliquer le programme Action 21, les pays développés n'ont toujours pas honoré leurs engagements de mettre à disposition des pays en développement, à des conditions de faveur, de nouvelles ressources financières et de nouvelles technologies écologiquement viables. Nous sommes en accord avec l'opinion du Secrétaire

général que le processus de révision Rio+10 devrait fournir une occasion de réévaluer les progrès accomplis pour parvenir aux objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992). Nous espérons aussi qu'à cette réunion, 10 ans après, la communauté internationale réactivera le partenariat mondial nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable.

Au paragraphe 187, nous avons noté le bon travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans le domaine d'un commerce respectueux de l'environnement. Nous devons avertir que cela ne doit en aucune façon encourager à introduire de nouvelles conditionnalités qui affecteraient le commerce et l'aide.

J'en viens enfin au problème crucial des ressources. Le Secrétaire général fait référence plus d'une fois à l'incompatibilité entre les mandats approuvés et les ressources disponibles pour leur application. Quand le Secrétaire général dit au paragraphe 296 de son rapport « Nous pouvons faire plus avec moins, mais dans certaines limites seulement », nous sommes d'accord. Et nous souscrivons encore davantage à son appel à l'Assemblée de ne pas condamner l'Organisation des Nations Unies à fonctionner avec un budget gelé dans le temps. Nous sommes préoccupés par le fait que, comme l'indique le rapport, « la proportion des contributions non réglées demeure à un niveau inacceptable ». Ce problème, qui se pose depuis longtemps, doit être résolu d'urgence.

Pour finir, je rappelle le mot d'ordre du Secrétaire général : notre tâche et la sienne est de transposer rapidement la Déclaration du millénaire dans les faits. Il convenait peut-être qu'à cette première Assemblée générale du nouveau siècle, il y ait comme une marque de Janus dans le choix de la citation avec laquelle le Secrétaire général a commencé son allocution. Le dithyrambe au colonialisme dont il a extrait la citation de Rudyard Kipling, extraite de son poème « Recessional », témoigne en abondance d'une piétre politique, mais d'un meilleur talent poétique, et il contient deux autres vers dont nous ferions bien de nous souvenir alors que nous allons de l'avant :

« Juge des nations, épargne-nous encore,
De peur que nous oublions, de peur que nous oublions. »

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rapport exhaustif qu'il a présenté à cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée.

Comme il le fait tous les ans, le Secrétaire général brosse dans ce rapport un tableau complet de l'action menée par l'Organisation au cours de l'année écoulée, retrace la diversité et la multitude des tâches qu'elle a accomplies et met en relief les défis auxquels elle est confrontée au quotidien pour jouer son rôle, conformément aux objectifs de la Charte.

La Déclaration adoptée à l'issue du Sommet du millénaire nous montre la voie à suivre pour relever ces défis, que le Secrétaire général avait analysés avec clarté et perspicacité aussi bien dans son rapport, « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » que dans celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, relatif aux activités de l'Organisation. Sa vision de la situation dans le monde et de ses perspectives en est confortée.

L'étendue du champ d'action de l'Organisation couvert par le rapport du Secrétaire général d'une part, et le peu de temps imparti à son examen nous incitent à diriger notre attention à quelques aspects du rapport au sujet desquels nous aimerions faire les observations ci-après.

Nous partageons entièrement l'opinion du Secrétaire général quant à la nécessité pour la communauté des nations de considérer de façon globale les divers éléments qui contribuent à la sécurité commune, comme étant la seule voie à même de permettre l'instauration d'une paix durable.

De fait, c'est une approche globale et multidimensionnelle que la communauté internationale est appelée à consacrer, une approche qui tienne compte des liens d'interaction et d'interdépendance entre les objectifs de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de développement et d'éradication de la pauvreté et de protection des droits de l'homme et de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. C'est cette démarche que la Tunisie a adoptée et à la consécration de laquelle elle oeuvre sans relâche. La déclaration issue du Sommet du millénaire conforte cette démarche au plan mondial, en élevant ces domaines d'action au rang de premières priorités de la communauté internationale pour l'étape à venir, et en af-

firmant l'importance de l'interaction entre ces domaines et les effets de chacun d'entre eux sur l'autre.

En relation avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous aimerions évoquer la question des opérations de maintien de la paix, question à laquelle le Secrétaire général a consacré une place importante dans son rapport et pour cause, car l'Organisation est présentement à un moment charnière de son action dans ce domaine, après que trois rapports majeurs eurent été établis : deux d'entre eux portent sur les expériences de l'ONU au Rwanda et à Srebrenica et le troisième est d'une portée plus générale car faisant le bilan global de l'ONU dans ce domaine et offrant une vision prospective pour l'avenir. Il s'agit du rapport présenté en août dernier par le Groupe d'étude présidé par M. Lakhdar Brahimi. Ce rapport contient de très importantes recommandations qui appellent l'attention de tous les États Membres et nécessitent un examen approfondi, car portant sur des fonctions fondamentales de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Ma délégation participera activement à la réflexion qui aura lieu sur ce rapport au sein de l'Organisation.

Nous souscrivons à l'affirmation par le Groupe d'experts quant à la nécessité de renforcer l'action de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix par une action sur divers aspects de ces opérations, y compris le renforcement des capacités du Secrétariat, le renforcement des consultations entre le Conseil de sécurité et les États contributeurs de troupes, l'amélioration des conditions de déploiement de ces opérations et autres aspects. En même temps, nous insistons sur la nécessité pour l'Organisation de veiller à ce que toute réforme visant à améliorer les capacités de l'ONU ne se traduise par un empiétement sur les principes sacro-saints de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, et la non-interférence dans leurs affaires intérieures, principes qui constituent les fondements du système des relations internationales, voire les bases mêmes de sa survie. Ce sont ces mêmes principes qui doivent continuer à guider les efforts de la communauté internationale pour faire face à toute situation d'urgence dans le monde, y compris celles où des urgences humanitaires prennent des dimensions constituant des défis majeurs qu'il est indéniablement nécessaire de relever.

Le Secrétaire général souligne à juste titre la nécessité d'un élan accru en faveur de la prévention des

conflits. En effet, aujourd'hui plus que jamais, la prévention des conflits doit être érigée en stratégie globale et intégrée visant à inscrire dans la durabilité non seulement l'absence de conflits armés mais aussi à assurer les conditions les plus favorables aux facteurs de la paix, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels. La communauté internationale a les moyens de cette stratégie. Il faut qu'elle en ait constamment la volonté.

Une stratégie saine et viable à long terme pour la prévention des conflits nous semble devoir nécessairement tenir compte des causes profondes des conflits et de la violence qui les alimente et qui en découle, et qui, souvent, ont leur origine dans les mauvaises conditions économiques et sociales vécues par les populations des pays touchés par des conflits, autrement dit dans le sous-développement et la misère.

Nous estimons qu'une réelle prise en charge des exigences du développement économique et social contribuerait substantiellement à enrayer les causes des conflits et de la violence qui sévit dans plusieurs régions du monde. Dans cet ordre d'idées, nous estimons qu'il est nécessaire d'accélérer le développement économique et social des pays du Sud, en particulier les plus pauvres. L'Afrique est assurément un continent qui appelle une attention particulière de la communauté internationale. Le Sommet du millénaire a clairement souligné cette nécessité.

Avant de conclure cette intervention, je voudrais me référer à la question des sanctions pour souligner l'intérêt qui devrait être accordé à l'amélioration et à l'affinement constants de leur utilisation comme outil au service de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience de la décennie passée a montré la nécessité de modifier le recours à l'outil des sanctions afin d'en alléger les effets négatifs sur les peuples, effets dont on a pu constater les dimensions importantes, surtout dans les cas de régimes de sanctions généralisées comme c'est le cas en Iraq depuis 10 ans.

La réforme de la pratique des sanctions devrait tenir compte de certains critères dont notamment : le recours aux sanctions en tant qu'ultime choix après l'épuisement de toutes les voies pacifiques; dans le cas où l'imposition de sanctions s'avère nécessaire, leur durée devrait être limitée dans le temps; la définition de conditions claires pour leur levée ou leur suspension et ce, outre une évaluation continue de leurs répercussions humanitaires sur les populations des pays ciblés

et leurs incidences directes sur les intérêts des pays tiers.

M. Petrič (Slovénie) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais, moi aussi, féliciter M. Holkeri de son accession à ses importantes fonctions. Ma délégation est prête à lui apporter tout son soutien dans ses efforts pour assurer le succès des travaux de cette session.

Je voudrais d'abord féliciter le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Il fournit un tableau complet et néanmoins bref des activités de l'ONU, ainsi que plusieurs idées nouvelles sur la façon de conduire ces activités à l'avenir. Outre le rapport du millénaire, dû au Secrétaire général, le rapport annuel nous donne l'occasion unique d'échanger nos vues sur les questions dont nous sommes saisis et de tracer la voie à suivre par l'ONU et cette Assemblée.

Je voudrais brièvement aborder un certain nombre de questions que ma délégation considère comme particulièrement importantes.

La première est celle du « dilemme de l'intervention », sujet au coeur des débats du Sommet du millénaire et du débat général de cette année. Dans son rapport, le Secrétaire général attire justement l'attention sur le caractère changeant des menaces à la paix et à la sécurité. Aujourd'hui, l'ONU doit de plus en plus souvent faire face à des conflits à l'intérieur des États et il n'est donc pas surprenant que face à ces conflits nous rencontrons un dilemme entre ce que l'on appelle l'intervention humanitaire et le respect de la souveraineté des États.

Si nous voulons que l'ONU joue un rôle efficace dans la prévention des pires formes de crimes à grande échelle et veille effectivement sur la paix et la sécurité internationales, nous n'avons d'autre choix que de résoudre ce dilemme. Les États Membres de l'ONU en général, et les membres permanents du Conseil de sécurité en particulier, doivent agir conformément à la Charte et à leur responsabilité commune en matière de paix et de sécurité. Dans le sujet qui nous occupe, cela veut dire que nous ne pouvons pas éluder la question de l'intervention, quelle que soit sa complexité. Le faire, ce serait se résigner soit à une passivité des Nations Unies face aux formes les plus graves de crimes à grande échelle, soit au grave risque de voir se produire des interventions hors du cadre de l'ONU.

Nous partageons la crainte exprimée par le Secrétaire général qu'étant donnée la réaction à ses points de vue sur l'intervention humanitaire, nous ne sachions pas non plus la prochaine fois prévenir des tragédies spectaculaires comme celles qui se sont produites au Rwanda et à Srebrenica. Mais nous ne devons pas rester à attendre que cette crainte se réalise. Nous ne devons pas attendre que de nouvelles atrocités soient commises pour voir si la communauté internationale se contente une fois de plus d'en être le témoin passif. Nous devons dès maintenant, sans tarder, examiner comment jeter les bases d'une action préventive adaptée, notamment d'une intervention éventuelle, si cela s'avère nécessaire. Il ne fait pas de doute que le Conseil de sécurité, en particulier, doit servir de cadre et de guide à ce processus.

À notre sens, l'ONU est l'instance la mieux adaptée pour ce type de débat. Nous estimons qu'il est urgent de prévoir des normes et une doctrine d'intervention humanitaire fondées sur une interprétation moderne de la Charte et conformes aux relations et aux normes internationales. C'est la raison pour laquelle nous saluons l'initiative canadienne et la mise en place de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté. Nous attendons avec intérêt de voir quelles seront les conclusions et les recommandations formulées par la Commission. Il est à espérer que son apport aidera les États à aboutir à un consensus sur le problème que pose le dilemme de l'intervention.

En adoptant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, une large majorité d'États ont clairement démontré leur volonté de mettre fin à l'impunité. La création de la Cour pénale internationale est à maints égards une mesure historique. Pour la première fois dans l'histoire, en effet, il existe un mécanisme susceptible, espérons-le, de faire en sorte que les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, où qu'ils soient commis, ne restent pas impunis. Nous espérons que l'on atteindra bientôt le nombre requis de ratifications, pour que la Cour puisse commencer à fonctionner. L'Assemblée nationale de la République de Slovénie ratifiera, quant à elle, le Statut de Rome d'ici la fin de l'année.

Un autre aspect de l'amélioration de l'efficacité de l'ONU porte sur ses opérations de paix. Nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général de mettre en place le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, qui, sous la présidence de

M. Lakhdar Brahimi, a récemment publié un rapport qui fera date sur les faiblesses des pratiques actuelles et sur les façons de les corriger. Nous appuyons les recommandations du Groupe, en espérant qu'elles seront rapidement mises en oeuvre. Certaines d'entre elles nécessiteront des ressources supplémentaires, et la Slovénie est prête à apporter sa contribution. Comme l'a déjà annoncé notre Ministre des affaires étrangères dans son allocution à l'Assemblée, la Slovénie a volontairement décidé de renoncer à la remise à laquelle elle avait droit dans le barème actuel des quotes-parts des opérations de maintien de la paix. En conséquence, à partir de l'année prochaine, la Slovénie contribuera à part entière au coût des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais également faire part de quelques réflexions sur le phénomène de la mondialisation. Les événements récemment survenus à Prague, avec ceux de Seattle il y a quelque temps, justifient la place importante accordée au sujet de la mondialisation dans le rapport du Secrétaire général. Que cela nous plaise ou non, la mondialisation est inévitable et probablement impossible à arrêter. Beaucoup se sentent marginalisés et impuissants face aux forces de la mondialisation. Ce que nous pouvons faire, pourtant, c'est, d'une part, nous efforcer de maximiser son potentiel pour améliorer la vie de chacun dans le monde entier et, d'autre part, prévenir ou atténuer ses retombées négatives.

La mondialisation ne doit pas se traduire par une recherche effrénée du profit maximum et de la main-d'oeuvre la moins chère, sans égard à la protection sociale ou à l'environnement. Au contraire, elle peut et doit devenir un moyen important d'assurer des salaires décents, le progrès social, la prospérité et des normes écologiques exigeantes, où que ce soit dans le monde. Pour cela, il faut que les gouvernements, les sociétés privées et les institutions économiques et financières internationales, ainsi que la société civile et les organisations non gouvernementales, coopèrent afin d'assurer la gestion efficace des affaires économiques et sociales au niveau mondial. Faute de quoi, l'idée d'un partage des bienfaits de la mondialisation restera une illusion.

À cet égard, nous encourageons le Secrétaire général à développer encore son initiative d'un Pacte mondial et de viser à définir rapidement, voire à codifier les bonnes pratiques que doivent respecter toutes les parties prenantes de la mondialisation.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le Sommet du millénaire vient de se terminer et la communauté internationale en attend maintenant des résultats concrets. Le rapport que nous a présenté le Secrétaire général pour cette année, et dont nous le remercions, constitue à notre sens un document précieux de référence sur les succès et les échecs les plus récents de notre Organisation et, par là, un instrument utile pour concevoir et entreprendre les actions à venir.

Ce qu'on nomme le dilemme de l'intervention est examiné une nouvelle fois dans le rapport du Secrétaire général. C'est une question sur laquelle la position de Cuba est bien connue.

Nous ne pouvons aspirer à voir l'ONU contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr en légitimant en même temps un néo-interventionnisme maquillé en action humanitaire. Les problèmes de sécurité que nous rencontrons aujourd'hui ne trouveront jamais de solution dans ce qu'il est convenu d'appeler des interventions humanitaires : outre qu'elles présentent un grand risque pour la sécurité et la stabilité des pays en développement, elles placent l'ONU dans une position de sujétion, en les subordonnant aux visées d'intérêts hégémoniques.

Certains États ignorent de plus en plus, et voudraient même faire disparaître, les principes de la Charte des Nations Unies qui régissent pourtant les relations internationales depuis 50 ans. L'ordre international actuel, injuste et profondément inéquitable, ne saurait être remplacé par un ordre plus primitif fondé sur une réinterprétation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous convenons avec le Secrétaire général de l'importance de la prévention des conflits. La prévention coûte beaucoup moins cher que les pertes qui résultent des conflits. Mais les stratégies préventives exigent généralement, pour être réellement efficaces, un effort soutenu, très souvent discret et sans battage publicitaire.

La meilleure prévention et la seule qui fonctionne, à long terme, consiste à se pencher sur les causes profondes des conflits, tels que les problèmes associés au développement économique et social. Ce n'est pas un hasard si plus de la moitié des 45 pays les plus pauvres du monde ont été ces 10 dernières années le théâtre de conflits armés ou d'autres formes de violence extrême. Si une attention soutenue n'est pas portée sur les effets néfastes d'un modèle néo-libéral im-

posé à l'échelle mondiale, et si le fossé entre les pays riches et pauvres continue de se creuser, nous assisterons à une multiplication des crises et des conflits.

Au cours de la dernière décennie, le Conseil de sécurité a davantage eu recours aux sanctions. Toutefois, ce recours excessif ne s'est pas accompagné de l'élimination des conflits, ni même d'une réduction de leur nombre. L'imposition des sanctions devrait être une mesure extrême, et non – comme cela est fréquemment le cas aujourd'hui – un moyen de punir certains pays, en fonction des intérêts nationaux étroits de certains membres du Conseil de sécurité.

Peut-on sérieusement affirmer qu'il n'est jamais justifiable d'imposer des sanctions à l'encontre des pays développés qui compromettent la paix et la sécurité internationales? Cependant, il n'est pas surprenant que, dans la mesure où le Conseil de sécurité est un organe au sein duquel les pays en développement sont totalement sous-représentés, les 15 régimes de sanctions que le Conseil de sécurité a imposés jusqu'à présent l'ont été contre des pays du monde en développement. Il est particulièrement révélateur qu'environ 70 % des sanctions en vigueur sont dirigées contre les pays africains.

Nous sommes heureux de constater qu'au sous-chapitre consacré à la « Promotion des droits de l'homme », le rapport du Secrétaire général comprend une section sur les « Défis pour demain ». Néanmoins, sans doute pour des raisons d'espace, il est très bref et ne fait aucune référence à une série de questions d'importance capitale pour Cuba. Une minorité de pays a imposé sa démarche et ses points de vue aux décisions adoptées au niveau international dans le domaine des droits de l'homme. À une exception près, toutes les résolutions concernant des pays, adoptées par la Commission des droits de l'homme depuis 1990, citent pour violateurs des droits de l'homme des pays sous-développés, alors que toutes les résolutions ont été proposées par des pays développés.

Nous devons arrêter la manipulation politique des droits de l'homme, la pratique sélective et partielle, ainsi que le double langage qui caractérisent l'imposition de normes rigides. Nous ne devons pas permettre que nous soient imposées des idées absolutistes de la démocratie, empruntées à des modèles étrangers qui reflètent en général l'approche des anciennes puissances coloniales.

Malgré le ton quelque peu optimiste du rapport du Secrétaire général, qui fait mention des résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2000, il est regrettable que certains États dotés d'armes nucléaires aient essayé jusqu'au dernier moment d'empêcher l'inclusion dans la Déclaration finale du millénaire d'un appel même timide en vue de la convocation « d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ». Cette position fait contraste avec l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer ces armes.

En outre, comment peut-on expliquer que, comme le rapport du Secrétaire général le révèle, « les dépenses militaires dans le monde ont augmenté en 1999 pour la première fois dans la période de l'après-guerre, portant le montant total des dépenses à environ 780 milliards de dollars »? Que de choses auraient pu être réalisées si seulement une petite fraction de cet argent avait été utilisée pour promouvoir le développement?

La crise financière créée par le principal pays contribuant à l'Organisation, afin d'imposer les politiques de ce pays, entrave le fonctionnement même de l'Organisation. La politique budgétaire à croissance zéro – également imposée par le principal pays contribuant – est infaisable, car elle sape la capacité de l'ONU de réaliser les objectifs et respecter les principes de la Charte, en particulier ceux relatifs au développement économique et social, et elle conduit à imposer certaines priorités éloignées des intérêts et besoins de la majorité des États Membres.

Cuba estime que les débats qui doivent se tenir sur la réforme du barème des quotes-parts pour le budget ordinaire et du barème spécial applicable au financement des opérations de maintien de la paix devraient aboutir à éliminer le plafond institutionnalisé pour le barème des quotes-parts et le barème spécial actuel.

En conclusion, j'aimerais me référer brièvement au rapport publié sous la cote A/55/305 sur les opérations de maintien de la paix, établi par un Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général, dont les recommandations ont des conséquences importantes pour l'avenir de l'ONU. Bien que certaines recommandations prennent en compte des propositions légitimes que nombre d'entre nous ont réitérées ces dernières années, d'autres – plusieurs qui sont hors de la compétence du Secrétaire général – donnent pour le moins sujet de s'inquiéter. En tout cas, il y a un besoin évi-

dent de procéder à des débats variés et transparents dans le cadre de l'Assemblée générale, où tous les États Membres peuvent participer et où il est possible de parvenir à un consensus sur ces questions fondamentales. Cuba participera activement à ce processus.

M. Adam (Belgique): Je voudrais saluer l'excellent rapport du Secrétaire général, que nous examinons aujourd'hui. Avant d'aborder quelques points de fond, je voudrais souligner ce qui apparaît à mon pays la conclusion majeure du Sommet du millénaire, à savoir que, en dépit des critiques qui lui sont régulièrement adressées, et qui sont parfois justifiées, l'Organisation joue et continuera à jouer un rôle central dans la réponse que la communauté internationale doit apporter aux multiples défis auxquels elle est confrontée, qu'il s'agisse avant tout du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que du développement humain, de la gestion des opportunités, mais encore des défis que pose la globalisation et de la promotion et la protection des droits de l'homme. Il me semble que nous devons rester empreints de ce témoignage unanime de soutien au cours des débats de la présente Assemblée générale.

Soulignons en premier lieu, la partie du rapport du Secrétaire général indiquant l'augmentation substantielle des moyens mis en oeuvre dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui fait que les effectifs déployés aujourd'hui par l'Organisation s'élèvent à 45 000 militaires et 13 000 civils, avec les conséquences financières que nous connaissons tous. Par ailleurs, le rapport rédigé à la demande du Secrétaire général par un groupe d'éminentes personnalités, sous la direction de M. Brahimi (A/55/305), fait une série de recommandations sur les mandats et la conduite des opérations de maintien de la paix, recommandations qui ont reçu un très large soutien des États Membres. Ce rapport repose sur des constatations que les contributeurs de troupes ont faites eux aussi et en tire des leçons auxquelles nous souscrivons pleinement. La mise en oeuvre de ces recommandations aura un coût qu'il conviendra d'assumer de manière équitable. Il serait souhaitable que le prochain rapport du Secrétaire général de l'Organisation, sur l'activité en 2001, puisse faire état de progrès significatifs dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle tous ici rassemblés, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent garder à tout moment présent à l'esprit le message fort que nous ont envoyé les chefs d'État et de gouver-

nement, sur le rôle irremplaçable des Nations Unies en tant que garant de la paix dans le monde.

Un autre domaine qui retient, à juste titre, l'attention soutenue du Secrétaire général est celui de la mondialisation, et de ses conséquences pour nos pays. Force est en effet de constater, comme l'ont fait de nombreux chefs d'État et de gouvernement, que les perspectives offertes sont valorisées de manière très inégale par les États Membres. Ici aussi, notre organisation est mise au défi d'apporter rapidement des éléments de réponse, et elle s'y emploie activement, bien qu'avec beaucoup de difficultés, notamment au sein du Conseil économique et social.

Je voudrais à ce sujet saluer une fois de plus les initiatives prises par le Secrétaire général dans un sens d'ouverture, voire de partenariat, de notre organisation, vers des organisations de la société civile et le secteur privé, qui jouent un rôle déterminant dans la gestion multidimensionnelle du monde de demain. Voilà un autre aspect de l'action pionnière de notre organisation dans l'adaptation à un monde en mutation. La réunion des présidents de parlements qui a précédé le Sommet du millénaire nous a aussi rappelé très à propos les préoccupations des élus de nos nations, liées à ces évolutions.

Je voudrais à l'occasion de ce débat saluer certains progrès réalisés au cours de l'année écoulée et qui me semblent mériter une attention particulière. D'abord, l'année 2000 restera celle de la prise en compte réelle de l'Afrique par l'ONU, dans la foulée du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, rapport de 1998, et des efforts de plusieurs pays Membres, dont la Belgique, en ce sens. On doit désormais oeuvrer pour que l'Afrique ne soit pas la laissée pour compte de la mondialisation.

La session extraordinaire sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et la session extraordinaire de l'Assemblée générale Beijing+5, qui ont toutes deux permis aux Nations Unies de réaffirmer que l'être humain est au centre de ses efforts de développement, et de progresser vers la reconnaissance de l'universalité de certains concepts, notamment en matière de droits des femmes dans la société.

Ensuite, l'action résolue d'ONUSIDA qui permet, sinon d'y mettre fin, du moins de contenir, dans la mesure du possible, l'expansion du virus du VIH/sida, pandémie qui constitue une catastrophe à la fois hu-

maine et économique pour un grand nombre de pays, et, par voie de conséquence, un facteur de déstabilisation profond.

La Belgique se doit d'exprimer ses inquiétudes dans le domaine humanitaire, avant tout, les difficultés rencontrées par le personnel humanitaire des Nations Unies tant pour l'accès aux zones de conflit, qui leur est bien souvent refusé, que pour leur sécurité, souvent très précaire, comme l'ont encore démontré à suffisance l'assassinat de trois agents du Haut Commissariat aux réfugiés pour les Nations Unies au Timor occidental à la veille de l'ouverture du Sommet du millénaire. La liste des victimes s'allonge d'année en année. Il faut protéger efficacement ces agents et sanctionner avec énergie leurs agresseurs.

Par ailleurs, nous devons nous inquiéter, tout comme le Secrétaire général, qu'il n'ait été répondu aux besoins annoncés dans l'« appel global inter-organisations » pour cette année qu'à raison de 34 %, alors que les besoins en aide humanitaire sont immenses et que la croissance économique permettrait de dégager des marges financières inespérées voici quelques années encore.

Enfin, l'absence d'accord entre pays Membres sur la question des personnes déplacées dans leur propre pays pour des raisons de conflits internes au cours de la session du Conseil économique et social de juillet est un échec profondément, profondément regrettable pour notre organisation. Puisse-t-il y être remédié au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Je ne puis quitter le domaine humanitaire sans exprimer dès à présent les plus sincères félicitations de mon pays à l'égard de Mme Sadako Ogata pour son action à la tête du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qu'elle quittera à la fin de cette année. Elle a droit à toute notre gratitude.

Pour terminer, je souhaite dire un mot au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, autre sujet qui était au centre des préoccupations des chefs d'État lors du Sommet du millénaire. Pour assurer la crédibilité, la représentativité et l'efficacité de cet organe phare de notre organisation, une réforme s'impose d'urgence. S'agissant d'une question aussi techniquement complexe que politiquement sensible, j'encourage le Secrétaire général à poursuivre inlassablement ses efforts de médiation, comme il le fait dans de nombreux dossiers, pour que la dynamique de recherche d'une solution ne s'épuise pas.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Le rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'organisation (A/55/1) fait apparaître très clairement, et de manière impressionnante, la multitude d'activités auxquelles l'ONU et ses organes ont participé au cours de l'année passée. Le rapport met l'accent sur trois grandes questions qui méritent, selon nous, une attention toute particulière : la pandémie du sida, le rôle de l'ONU dans les opérations du maintien de la paix et la gestion coordonnée de la mondialisation.

L'Afrique a été identifiée par l'ONU comme le continent qui mérite le plus d'attention. Comme le démontre clairement le rapport du Secrétaire général, la pandémie du sida est en train de détruire le tissu socio-économique de pays entiers sur le continent africain. Le sida a battu en brèche des efforts de développement faisant peser un lourd et insupportable fardeau sur les États, les sociétés et les collectivités. Nous saluons et nous sommes encouragés par l'attention et les efforts déployés par l'ONU pour affronter ce fléau et nous attendons avec impatience le débat qui aura lieu la semaine prochaine en Assemblée générale plénière ainsi que la session extraordinaire à venir de l'Assemblée générale consacrée exclusivement à cette crise atroce. Nous appuyons fermement l'adoption, cela dans les délais souhaités, d'un plan d'action international pratique et décisif pour faire face à cette pandémie.

Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le rapport récent du Groupe sur les opérations de paix exige d'apporter une attention particulière au manque de ressources dont pâtissent ces opérations, qui a eu une grande incidence sur leur capacité d'atteindre leurs objectifs. Il apparaît clairement qu'un soutien financier prévisible et efficace est essentiel au succès d'une mission de la paix quelle qu'elle soit. Nous appuyons donc les initiatives visant à modifier le barème des quotes-parts afin de mieux répartir les fardeaux financiers que représentent ces opérations. Nous appuyons également les efforts visant à introduire un plafond de 25 % des contributions individuelles.

Israël tient ici à informer l'Assemblée générale de sa décision de renoncer à la réduction de 80 % dont il bénéficiait jusqu'à présent pour payer maintenant dans son intégralité sa quote-part au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Troisièmement, le chapitre consacré à la mondialisation dans le rapport a mis en lumière les avantages et les inconvénients que pose la course à l'intégration

économique. Les forces de la mondialisation ont à la fois le pouvoir d'enrichir et d'appauvrir. L'ouverture d'un pays à l'intégration et aux libres marchés peut l'aider à alléger la pauvreté et la maladie, mais peut également le rendre plus vulnérable à l'impact de marchés mondiaux instables.

Israël appuie fermement l'initiative du Secrétaire général appelée « Pacte mondial », ainsi que la promotion de « coalitions pour le changement » comme moyen précieux de mobiliser le potentiel productif de la mondialisation, de répartir ses avantages de manière plus équitable et d'optimiser la capacité des gouvernements nationaux de protéger leurs ressortissants des pièges que pose l'ouverture des marchés. Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a en fait démontré l'ampleur et l'étendue du rôle de l'Organisation sur la planète.

Du point de vue d'Israël, cette année s'est révélée particulièrement importante en ce qui concerne notre relation avec l'ONU. Deux événements, plus particulièrement, ont montré à Israël, aux citoyens israéliens et à ceux qui les appuient de par le monde que l'ONU pouvait traiter Israël comme une nation comme toutes les autres.

Tout d'abord, cette année Israël a été accepté à titre temporaire au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Notre admission dans ce groupe contribuera à redresser une situation anormale qu'aucun autre pays n'a connue. C'est une mesure importante, bien qu'il ne s'agisse que d'un premier pas sur la voie de l'intégration totale d'Israël au sein de l'Organisation des Nations Unies. Pour atteindre le principe de l'égalité souveraine tel qu'il est énoncé à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, Israël doit être accepté par un groupe régional dans tous les sièges de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde, de même qu'il doit devenir éligible aux mêmes postes que les autres Membres de l'ONU. Dans le même temps, continuons de souhaiter d'être associés à nos autres partenaires naturels du Groupe des États d'Asie. Toutefois, à défaut de cette adhésion, notre admission dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États contribuera à renforcer notre capacité de participer, en tant qu'État Membre à part entière, jouissant de l'égalité des droits. Les efforts déployés par le Secrétaire général pour permettre cette transformation ont été, et resteront, cruciaux.

Le deuxième événement a été la coordination sans précédent qui a existé entre l'ONU et Israël pour ce qui est du retrait des forces israéliennes du sud du Liban. En pleine coordination avec l'ONU et conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, Israël a retiré ses forces du sud du Liban le 24 mai 2000. À la suite de ce retrait, l'ONU a confirmé qu'Israël s'était pleinement acquitté de la partie de la résolution qui le concernait. Le 16 juin 2000, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a soumis au Conseil de sécurité son rapport sur la mise en oeuvre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil. Ce document détaillé a reflété des centaines d'heures de séances d'information entre les responsables israéliens et libanais, des discussions avec les dirigeants nationaux des deux États, des inspections sur le terrain menées par les responsables de l'ONU ainsi qu'une enquête sur la ligne de retrait. Dans sa conclusion, le Secrétaire général a déclaré sans ambiguïté :

« Je suis en mesure d'informer le Conseil de sécurité qu'Israël a retiré ses forces du Liban, conformément à la résolution 425 (1978) ». (S/2000/590, par. 40)

Le Conseil de sécurité a salué à son tour ce rapport, entériné ses conclusions et ouvert la voie à la mise en oeuvre complète de la résolution 425 (1978).

Il faut rappeler qu'outre le retrait des forces israéliennes, la résolution 425 (1978) demande également le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales et le retour de l'autorité effective du Gouvernement libanais dans la région. Maintenant qu'Israël a retiré ses forces, et que l'ONU a confirmé que notre pays a dûment satisfait à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, nous engageons une fois de plus toutes les autres parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de cette résolution afin que la paix et la sécurité puissent enfin s'instaurer dans la région.

Israël espère que cette période de transition au sud du Liban inaugurerait un nouveau chapitre de paix et de sécurité au long de la frontière et qu'une confiance mutuelle s'établira entre le peuple d'Israël et celui du Liban. Israël reconnaît et apprécie les efforts que l'ONU et le Secrétaire général ont déployés en vue d'atteindre cet objectif.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation se caractérise par l'immensité de ses perspectives et la complétude de sa portée. Il montre les multiples facettes des activités de l'ONU et de ses différents organes au cours de l'année passée. De surcroît, d'après Israël, les activités de l'ONU ont fait un pas important aussi bien vers l'intégration de notre pays dans le système de l'ONU que dans le degré de coopération entre l'ONU et Israël. Nous sommes satisfaits par ces événements et dans l'esprit de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, nous attendons avec impatience l'année à venir pour entamer une nouvelle ère d'égalité de statut d'Israël dans la famille des nations.

Comme le souligne bien le rapport du Secrétaire général, le règlement des conflits et l'instauration de la paix comptent parmi les plus hautes priorités des nations du monde. Ils font partie également de nos préoccupations majeures. Nous, au Moyen-Orient, sommes à la veille de prendre des décisions historiques. Nous espérons que ces décisions seront prises rapidement et qu'elles mèneront à une paix juste, globale et durable pour nous-mêmes et pour les générations à venir. Si Dieu le veut, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation de l'année prochaine, consacrerait quelques paragraphes à la description de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

La séance est levée à 18 h 20.